CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Séance extraordinaire du vendredi 4 septembre 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie en séance extraordinaire à neuf heures, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Madame la Préfète, je tiens à vous présenter les excuses de ceux qui ne peuvent être présents parmi nous ce matin.

Nous avions invité M. le député Jean-Baptiste Moreau, lequel est retenu par ailleurs.

Sont également excusés Mme Marie-Christine BUNLON, Conseillère départementale du canton de Gouzon, M. Jean-Jacques LOZACH, Conseiller départemental du canton de Bourganeuf et sénateur, ainsi que et Mme Pauline CAZIER, Conseillère départementale du canton de Guéret 2.

ALLOCUTION DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Madame la Préfète, monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, monsieur le Sous-préfet, monsieur le Sénateur, mesdames, messieurs les Directeurs et représentants des services de l'Etat, de la sécurité publique, monsieur le Directeur de Cabinet, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mesdames, messieurs les Vice-présidents du Conseil départemental, monsieur le Directeur général des services, mesdames, messieurs les Directeurs généraux adjoints, Directeurs de pôles et services du Conseil départemental, madame la Directrice de Cabinet, mesdames, messieurs, nous sommes sincèrement heureux de vous accueillir, madame Virginie DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse, ainsi que tous ceux qui, représentant l'Etat dans leur grade, fonction et qualité, sont à vos côtés.

Je profite de ces instants pour vous souhaiter publiquement la bienvenue en Creuse, vous assurer que votre nomination ici est loin d'être dénuée de sens, alors que vous partagiez avec moi, voilà quelques jours, votre intention de poursuivre la voie ouverte par vos prédécesseurs, celle d'accompagner notre territoire dans une démarche spécifique, feuille de route initiée par le Président de la République en octobre 2017.

Une démarche marketing, une politique d'accueil solidement construite, un Plan alimentaire territorial, le déploiement du très haut débit, un schéma des usages du numérique, la création de plateformes sécurisées de données, un laboratoire d'innovation publique sont

quelques missions qui ont été confiées à notre Conseil départemental, et c'est en partenariat étroit avec les services de la Préfecture que nous avançons.

Je tiens, madame, à remercier vos services de leur engagement à partager avec nous toutes leurs compétences.

Soyez assurée, madame la Préfète, que, de notre côté, les élus et tous nos services sont fortement engagés dans la démarche Plan Particulier pour la Creuse. J'espère que vous n'aurez pas pris ombrage de la critique ce matin dans la presse de ces démarches coportées entre l'Etat et le Conseil départemental. Sans doute est-ce le fait que nous sommes déjà en période préélectorale !

Hormis cet écueil, les élus sont rassemblés dans ce département et nous souhaitons tous, plus que jamais, agir pour écrire ensemble l'avenir de la Creuse.

Le traditionnel moment qui nous réunit ce matin, celui de la présentation aux Conseillers départementaux de l'action de l'Etat au cours de l'année écoulée marque un temps important, riche d'échanges dans nos relations et permettant d'évaluer l'efficience des politiques publiques pour les Creusois.

Cette séance aurait pu être annulée, alors que prévue initialement début juillet et empêchée de se tenir par prudence, en raison des mesures de protection face à l'épidémie de Covid 19.

Cette séance aurait pu être annulée, alors qu'elle avait été organisée par la Préfète Magali DEBATTE, et vous avez souhaité la maintenir. Nous vous en remercions, même si l'exercice sera moins aisé pour vous puisque vous venez à peine d'arriver en Creuse.

Ici comme ailleurs, madame, nous avons présent à l'esprit l'épisode autant exceptionnel que tragique pour les Françaises et les Français : le confinement.

Voilà plusieurs mois que nos vies sont bouleversées, que nous devons nous séparer de proches pour garantir leur sécurité et que la convivialité est remplacée par des gestes barrières.

Le comportement des Creusoises et des Creusois a été exemplaire. Nombreux sont les témoignages de comportements solidaires que je pourrais vous relater.

Les Creusois ont été formidables, ingénieux, inventifs. Elus, serviteurs de l'Etat, professionnels ou volontaires ont été mis à rude épreuve. Ils ressortent tous marqués par ce qu'ils ont vécu. Ils savent, tout comme le reste du pays, que cette pandémie représente une cassure et engage une nouvelle considération des rapports à l'autre et à sa vie.

Nous devons tirer ensemble les leçons de cette expérience. Le déconfinement n'est pas que la fin progressive de mesures inédites de restriction de libertés pour le bien de tous. Il est aussi probablement un entre-deux, un temps de préparation à une nouvelle vie. Chacun a compris que cette nouvelle vie pouvait s'inscrire dans un nouvel environnement, tout comme dans une

autre qualité de vie, celle du développement personnel et familial dans de grands espaces, dans un calme studieux.

Concernant ce nouvel environnement, les élus de la Creuse veulent le promouvoir car peu de départements sont comme le nôtre. Oui, si l'épidémie de Covid 19 est une épreuve pour tous, les enseignements que nous pouvons en tirer peuvent être une chance, une opportunité inouïe pour ce territoire que nous aimons et servons, chacun à notre manière.

Notre territoire attire aujourd'hui l'attention de nouveaux profils. Nous consentons les efforts nécessaires pour offrir à ceux qui sont déjà là et à ceux qui s'y installent les services essentiels.

Vous découvrirez que la Creuse est un pays à part, certes avec ses problématiques particulières mais de réels atouts.

La Creuse, c'est le territoire du possible. C'est un territoire d'avenir, celui où les grands espaces permettent la liberté, tandis que le déploiement du numérique gomme – enfin ! – toutes les distances, avec la locomotive qu'est Dorsal. Oui, nos villages peuvent devenir des « Smart villages ». L'Etat porte ce projet, en le soutenant financièrement.

Pour préparer l'avenir, notamment celui immédiat de la sécurité sanitaire de nos administrés, le département de la Creuse aura besoin de votre soutien.

Notre Conseil départemental a toujours soutenu et entendu les autres collectivités car ici, seule l'union de tous – communes, EPCI, département et autres institutions locales – nous donnera les moyens de nos ambitions.

Petit département du centre aux confins d'une immense région du Sud-Ouest dessinée par un pouvoir centralisé à Paris, la Creuse poursuit les grands objectifs actés par le Plan Particulier pour la Creuse. Elle a toujours revendiqué un discours constructif avec l'Etat. Madame la Préfète, vous trouverez en nous tous des interlocuteurs parfois exigeants mais toujours de confiance. Vous comprendrez que, malgré leurs diversités géographiques et culturelles, politiques et professionnelles, les habitants de la Creuse poursuivent un seul objectif : mettre fin au dépeuplement structurel qui nous vide de nos forces vives depuis si longtemps.

Nous sommes collégialement lauréats 2019, Conseil départemental et intercommunalités, de l'appel à projets Massif Central « Accueillir de nouveaux habitants ». Nous voulons réaffirmer que notre terre est attractive et que les acteurs, les institutions elles-mêmes doivent le faire savoir et le faire valoir. Il nous faut toujours prendre en compte le fait que les regards des Creusoises et des Creusois continuent de scruter l'action de l'Etat et de leurs élus.

Dans notre République une et indivisible, le peuple français est considéré comme un tout par nos textes. Pour autant, nous revendiquons ici aussi un droit à la différenciation, nous les territoires particuliers. L'éloignement de Paris et de Bordeaux, ainsi que près de 40 ans déjà de décentralisation nous ont donné la possibilité de faire la démonstration que l'action publique en proximité est un gage incomparable d'efficacité. Nous comptons bien sur le fait que le projet de

loi « 3D » – différenciation, décentralisation, déconcentration – fera partie des grands volets de la rentrée.

De cet inconnu, nous attendons beaucoup, autant que, cependant, nous le redoutons parfois. Nous serons très vigilants et veillerons à ce que les responsabilités qui sont les nôtres ne deviennent pas un poids insupportable pour nos finances déjà impactées par la crise. Etre un acteur solidaire auprès de la population, des communes et des EPCI, nous pouvons l'être de nouveau aujourd'hui uniquement parce que nos collègues des départements dits plus aisés ont acté une péréquation interdépartementale. Sans ces 5,9 M€ supplémentaires, nos investissements auraient baissé d'autant et, de fait, la commande publique dans notre département.

Je me contenterai d'évoquer très brièvement ce matin les années difficiles que nous venons de vivre sur un plan financier entre baisse de notre DGF et de bien d'autres recettes, tandis que les dépenses ont été difficilement contenues dans leur évolution. Qui plus est, le Parlement a acté la liquidation définitive de notre autonomie fiscale, en nous privant de la dernière taxe locale que nous percevions : le foncier bâti.

Une part de TVA devrait compenser cette fiscalité locale. Je crains sincèrement, comme nous l'avons constaté lors d'autres transferts, que nous ne perdions encore, voire définitivement le peu de marge de manœuvre qu'il nous restait.

J'aimerais, madame la Préfète, partager avec vous d'autres préoccupations, sur lesquelles vous aurez moins de pouvoir à agir, en tout cas en direct. Le changement climatique en est une. Dans l'immédiat, malgré les précipitations de la semaine dernière, la Creuse reste dans une situation environnementale préoccupante. La sécheresse – encore une ! – a durement impacté nos exploitations agricoles. Si l'indemnisation des agriculteurs peut aider à traverser une saison, elle ne prépare pas la suivante. Tous ici, nous sommes conscients que ces épisodes vont se répéter de plus en plus souvent. Nos éleveurs, nos agriculteurs agissent depuis longtemps pour l'amélioration de leur environnement et des conditions de vie de leurs animaux. Tandis qu'ils continuent à produire de la qualité, les difficultés structurelles qu'ils rencontrent doivent être prises en compte conjointement par l'Etat et le Département.

Pour soutenir nos agriculteurs creusois les plus fragiles, outre une convention avec la Chambre d'Agriculture, un dispositif spécifique d'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été mis en place ici, dans ce département. Nous sommes en soutien permanent au monde agricole. Les agriculteurs et leurs productions sont la colonne vertébrale de notre attractivité. Nous sommes fiers d'eux et n'oublions jamais qu'outre nous nourrir, ils aménagent et entretiennent nos paysages.

Si l'agriculture est l'un des visages de notre territoire que vous avez déjà découvert, l'offre culturelle l'est aussi. Citons, bien évidemment, la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin, site touristique et artistique en devenir, mais aussi notre incontournable Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. Dès cet après-midi, vous participerez, en présence de Mme Bailly Tolkien, à votre première tombée des métiers, celle de l'une des œuvres tissées de la tenture Tolkien : instant magique, je puis vous l'assurer !

L'accès aux mêmes chances que les autres est encore une compétence partagée entre le Département et l'Etat. Le volet social de notre action regorge d'exemples et j'en citerai certains. C'est d'ailleurs souligné dans votre rapport et je vous en remercie.

Le renouvellement pour les 6 années à venir du PDALHPD, le Plan départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ou encore les différentes conventions visant à lutter contre la pauvreté ne doivent pas rester des initiatives isolées. Sans une action globale de l'Etat, les dépenses sociales de notre département, qui représentent à elles seules plus de 60 % de notre budget, ne seront qu'un tonneau des Danaïdes. Vous le savez, les départements n'ont plus la compétence économique. Nous offrons donc un matelas à ceux qui sont mis dans la difficulté, mais c'est à d'autres, dont vous, de les faire rebondir. Alors que le nombre d'allocataires du RSA s'accroît depuis le confinement, il nous faudra compter sur vous pour nous accompagner à l'élaboration de notre prochain Plan territorial d'Insertion.

Nous sommes aussi au travail depuis plusieurs mois pour préparer nos nouvelles orientations en matière de protection de l'enfance et réécrire notre prochain schéma départemental des personnes en perte d'autonomie.

Nous allons lancer une plateforme d'accompagnement de nos publics éloignés de l'emploi, une conciergerie d'accueil des professionnels de santé et nous imaginons avec les départements du Val-d'Oise et d'Eure-et-Loir des espaces franchisés de qualité pour nos usagers. Nous pilotons un groupe de travail « Collèges de demain » à l'Assemblée des Départements de France et nous avons lancé des projets participatifs d'aménagement d'espaces dans nos collèges.

J'ai été très à l'écoute du discours de politique générale du Premier ministre, le 15 juillet dernier, un Premier ministre qui était jusqu'alors conseiller départemental, tandis que résonnent encore les mots d'un certain Manuel Valls qui voulait faire disparaître les Conseils départementaux. Oui, nous avons été très à l'écoute d'un Premier ministre qui loue les mérites des collectivités et souhaite qu'elles soient désormais considérées comme des partenaires incontournables de l'Etat Nation. Il a même, me semble-t-il, esquissé l'idée que l'Etat devait changer ses pratiques.

De même, j'ai été très attentive hier soir à la déclinaison du Plan de Relance de Jean Castex. Ce fut nombre d'annonces et d'intentions louables, mais qui, sur le volet des collectivités locales, restaient toutefois encore floues. Nous aurons prochainement, j'en suis certaine, un temps d'échange dédié à ce sujet, d'autant que les moyens supplémentaires pour le réseau SNCF des petites lignes nous orientent, nous l'espérons, vers le financement de la modernisation de la ligne POLT, la seule ligne ferroviaire qui traverse le département – nos élus de LA SOUTERRAINE vous en diraient beaucoup plus que moi –, tout comme la perspective de crédits nécessaires au déploiement du très haut débit – Hélène FAIVRE pilote ce projet avec beaucoup d'attention – et peut-être à l'installation de plus de pylônes de téléphonie mobile dans le Département.

Nous présenterons, le mois prochain, notre proposition de CTE, Contrat de Transition Ecologique, qui pourrait devenir le CDE, Contrat de Développement Ecologique. Le Premier ministre l'évoquait hier, en annonçant des mesures fortes en faveur de cette transition écologique. Sachez que la Creuse, territoire déjà labellisé TEPCV, n'est pas en retard sur ce sujet.

Je terminerai, madame, en vous remettant en main propre notre rapport d'activité 2019. En résumé, vous y trouverez quels sont évidemment nos domaines d'intervention, brièvement rappelés, ainsi que notre compte administratif 2019 synthétisé.

Ce document, élaboré sous la houlette de notre Directeur général des Services, est le fruit du travail de nos services. Nous modernisons, nous aussi, l'action publique en privilégiant le travail en mode projet et collaboratif de nos agents, s'agissant, dans le cadre des procédures, de mettre au cœur de nos démarches nos usagers, tout en veillant à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité physique et psychologique devant en demeurer l'un des piliers fondamentaux.

Le déploiement des outils numériques a été heureusement en tout début d'année l'une de nos volontés fortes, ce qui nous a d'ailleurs été plus qu'utile afin d'organiser le télétravail pendant le confinement et nous a permis un déconfinement plus progressif.

Nous accompagnons le passage à la dématérialisation des données, leur accessibilité et leur protection, sans oublier, je tiens à le souligner, les actions de notre Bureau des marchés auprès des entreprises, dans l'accompagnement et l'évolution de la commande publique.

Ce fut aussi, en 2019, le premier salon du NEC, « Le numérique en commun », et la convention « Pass numérique » que nous souhaitons étendre à d'autres publics. Sécurité et accessibilité sont aussi les fondements des travaux importants réalisés et en cours dans tous nos bâtiments, ainsi que nos collèges.

C'est aussi un effort financier constant, madame la Colonelle, envers notre Service départemental d'Incendie et de Secours pour lequel la dotation financière du Conseil départemental a été portée de 5,9 M€ à 6,9 M€ de 2015 à 2020.

C'est également la question de l'eau, préservation de cette précieuse ressource avec un schéma départemental que nous portons et la suite que nous nous proposerons de donner aux collectivités. C'est encore la question de l'énergie, du développement durable, de la préservation des espaces naturels, du déploiement du photovoltaïque et d'un projet axé sur la santé et la nature à l'Etang des Landes, notre réserve naturelle nationale. C'est aussi accompagner les EPCI et les communes, parfois inventer de nouvelles solutions pour pallier la désaffection de l'Etat, avec une Agence d'Aménagement et de Développement, pour porter un centre d'instruction mutualisé, préparer les documents d'urbanisme pour les communes qui n'avaient plus d'autres solutions, positionner une ingénierie de projets, type guichet unique : comment pour les élus passer de l'idée au projet ?

Evoquons aussi le lancement de Boost'ter, soit 3,9 M€ du Conseil départemental pour les projets des EPCI, Boost'Commune, soit 3 M€ pour les projets des communes, et une politique habitat en partenariat avec l'ANAH dont vous citez l'efficacité.

Enfin, nous veillons à valoriser tout ce qui est l'essence même de notre département, tout en prodiguant des conseils de bien-faire pour la rénovation de nos bâtiments et de notre patrimoine bâti. Merci aux services de l'Etat – l'ABF, la DDT, la DRAAF, l'ADEME… – d'être à nos côtés et aux côtés des collectivités !

Bien entendu, je n'oublie pas, pour finir sur une note de gaîté et plutôt sportive, Terre de Jeux 2024, avec la perspective des Jeux olympiques de 2024. Je n'oublie pas non plus les véloroutes, l'action incontournable de Creuse Tourisme, notre présence au Salon international de l'agriculture pour la première fois, le déploiement de la fibre dont j'ai parlé, l'amélioration du réseau routier départemental, etc.

Je conclus là au risque d'être trop longue, mais tous ces rappels visaient à rappeler que oui, le Conseil départemental de la Creuse est un partenaire incontournable de l'Etat en matière d'aménagement et de développement du territoire creusois.

C'est sur cette constatation, madame, que je vous cède bien volontiers la parole pour nous présenter l'action de l'Etat en Creuse au cours de l'année 2019, présentation qui précèdera des questions, probablement nombreuses, que les Conseillers départementaux auront à cœur de vous poser.

Merci, madame, et merci à vous tous de votre attention !

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CREUSE – ANNÉE 2019 –

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Madame la Présidente du Conseil départemental, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, je souhaite tout d'abord vous remercier chaleureusement de l'accueil que vous me réservez ce matin, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'Etat à mes côtés, pour ce traditionnel exercice de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, même si c'est une « première » pour moi !

Comme vous l'avez vous-même indiqué, madame la Présidente, cette présentation qui a dû être décalée dans le temps intervient, au final, tardivement par rapport aux éditions précédentes. J'en suis cependant heureuse parce que ce décalage me permet opportunément de venir à la rencontre de chacune et de chacun d'entre vous, au moins une première fois, même si j'ai déjà rencontré plusieurs d'entre vous lors des 10 jours écoulés depuis mon arrivée en Creuse. Toutefois, ce décalage a pour conséquence de rendre datés certains sujets ou certaines priorités que nous aborderons ce matin et que nous mettions en exergue en 2019.

Neuf mois seulement se sont écoulés, mais ce sont, vous l'avez dit, madame la Présidente, des mois hors norme, bouleversants, traumatisants, voire dramatiques pour nombre de nos concitoyens, et la donne s'en trouve évidemment modifiée.

Ainsi, certains des chiffres, des résultats ou des indicateurs socio-économiques positifs de la fin de 2019, que nous allons mettre en exergue dans cette présentation et qui figuraient dans notre rapport d'activité de fin d'année, sont déjà remis en cause par la situation inédite que nous avons traversée et qui est encore, nous le savons tous, largement devant nous.

Précisément, pour éviter de trop déconnecter cet exercice de bilan, exercice traditionnel et important, de la réalité que nous vivons, je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, de donner

brièvement la parole pour un point d'actualité, d'une part, à notre DSDEN sur la rentrée scolaire en Creuse, en lien évidemment avec la situation sanitaire, et, d'autre part, à notre Directrice de la délégation départementale de l'ARS, Mme DUMOND, sur la situation épidémiologique et sanitaire de notre territoire.

La situation sanitaire du Département est une donnée importante tant sur le plan de la santé, bien entendu, qu'en termes d'attractivité de notre territoire. Elle a franchi un cap cet été. Jamais il n'a été autant question de la Creuse et j'y vois aussi une invitation à rester vigilants quant à nos comportements et dans le cadre du respect des protocoles sanitaires. Un département relativement protégé comme le nôtre aujourd'hui est encore plus attractif. C'est la relance et la vie de nos citoyens que nous rendons ainsi moins difficiles demain grâce à nos efforts collectifs. Je dis « moins difficiles » car, ne nous faisons pas d'illusions, la période actuelle et celle qui est devant nous seront difficiles pour tous.

En revanche, je ne vous proposerai pas de faire un point d'actualité sur le Plan de Relance que vous avez évoqué, madame la Présidente, car au-delà des annonces très précises et du cap fixé hier par le Gouvernement, nous ne disposons pas encore des déclinaisons département par département. Or il très important de travailler sur du concret et pas sur des montants globaux ou des grandes annonces, même si le concret doit forcément s'emboîter dans ce tout.

Je vous dirai simplement que nous continuerons avec la même méthode appréciée depuis le début du mois de mars, s'agissant de ces sujets et du lien à l'économie, c'est-à-dire du collectif. Nous allons organiser une table ronde dès le milieu de la semaine prochaine avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour nous mettre en ordre de marche.

A ce stade, je peux simplement vous dire ce matin de façon très sommaire que je veillerai tout particulièrement à ce que ce Plan de Relance et le Plan Particulier pour la Creuse que vous avez également évoqué soient en complémentarité et s'articulent afin que nous y gagnions de la force supplémentaire et que nous évitions tout brouillage dans les lignes. Je pense que c'est un objectif que nous pouvons collectivement nous fixer pour que notre territoire, ses acteurs et ses habitants bénéficient rapidement et concrètement du soutien et de l'accompagnement dont ils ont besoin. Je vous l'assure, l'Etat sera au rendez-vous.

S'agissant de ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire le rapport d'activité des services de l'Etat en Creuse en 2019, j'ai souhaité qu'il soit procédé à cet exercice de façon très collégiale avec les différents directeurs et chefs de service ici présents ou représentés.

J'ai souhaité ce format car s'il va de soi que j'assume complètement la continuité de l'Etat et que je m'inscris dans la continuité des politiques publiques mises en œuvre sur ce territoire. Je n'ai pas participé personnellement à ce bilan, même si je le regrette au regard des résultats obtenus et, j'ose le dire, de sa qualité, mais c'est avant tout, et je le crois sincèrement, un bilan collectif. Il vous sera donc présenté à plusieurs voix avec l'ensemble des services à mes côtés, que je souhaite, comme vous, madame la Présidente, saluer et remercier.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, si les représentants de l'Etat sont aujourd'hui en face de vous, je souhaite que, pour les semaines et les mois à venir, ils soient à vos côtés. Vous aurez un Etat attentif, un Etat solidaire, un Etat partenaire

et un Etat proche. Cet Etat s'incarne justement dans l'ensemble des usages et de l'action de ces femmes et ces hommes aujourd'hui présents à vos côtés et qui, vous le savez et vous le constatez, le sont au quotidien avec leurs équipes sur le terrain.

Le seul message que je tiens, au final, à vous délivrer est simple : nous serons engagés et mobilisés en 2020 et en 2021, comme nous l'avons été en 2019.

Nous veillerons à être brefs dans cette présentation pour qu'une large place soit laissée à vos questions, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, madame la Préfète !

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Nous pouvons poursuivre, si vous en êtes d'accord, madame la Présidente, par un point sur la situation sanitaire avec Mme DUMOND, afin que tous les élus disposent des derniers éléments d'actualité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, madame DUMOND.

Mme DUMOND, Directrice de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé. **–** Merci, madame la Présidente, et bonjour à tous !

A ce jour, la situation sanitaire présente effectivement des indicateurs favorables en Creuse. Comme vous l'avez certainement constaté, mais je dis bien à ce jour, nous sommes l'un des rares départements à figurer en vert sur la carte du territoire national.

Le taux d'incidence, c'est-à-dire, et je simplifie, le nombre de nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants sur les sept derniers jours est, à ce jour, de 8,6 en Creuse. Il est stable depuis plusieurs jours et nous situe donc en-dessous du seuil de 20 qui détermine la norme pour Santé Publique France. A ce stade, nous sommes dans une situation normale au regard de ce taux. Le taux de positivité se situe également aujourd'hui dans la normale, c'est-à-dire à 0,69, sachant que pour Santé Publique France, dès lors que l'on se situe en-dessous de 5, la situation est réputée normale.

Le taux de dépistage, c'est-à-dire l'effort de tests réalisés sur le Département, est particulièrement important sur les derniers jours, se situant à 239. Le fait qu'il soit particulièrement élevé permet de considérer aujourd'hui une situation de fait de circulation du virus sur le Département. Dans les EHPAD, aucun cas de suspicion n'est à déplorer à ce jour et aucune évolution n'est également à constater en termes de décès, que ce soit en établissement hospitalier ou en EHPAD.

J'attire simplement l'attention, comme le disait Mme la Préfète, sur la vigilance que nous devons tous maintenir collectivement, compte tenu du fait que ces taux peuvent évoluer très rapidement. Voilà quinze jours, nous étions au-dessus du seuil au titre du taux d'incidence. Par

conséquent, merci à tous de contribuer au message du respect des gestes barrières, qu'il convient de continuer à porter en permanence !

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Merci de ces précisions, madame DUMOND.

Je vous parlerai en deux mots de méthode. Nous réunissons une cellule de veille chaque semaine avec l'ensemble des services de l'Etat, sur toutes les dimensions de pilotage de la crise sanitaire. Les collectivités sont, bien sûr, associées sur le volet transport, notamment transport scolaire, et sur le volet personnels dans les écoles et collèges. Nous pilotons ainsi avec ce dispositif léger tant que le taux d'incidence est inférieur à 20, quitte à passer, s'il devait augmenter, en dispositif de crise. C'est cet outil de pilotage que nous avons choisi pour le territoire. Nous suivons ce taux d'incidence vraiment au jour le jour. En veille aujourd'hui, nous passerons en dispositif de crise dès lors que ce seuil de 20, s'agissant de celui que nous avons retenu et qui est, malgré tout, un seuil bas par rapport à la moyenne nationale, sera atteint.

Nous restons, l'ARS et la Préfecture, à votre disposition en cas de questions parce qu'il est très important de mutualiser les zones de questionnement. En effet, la question que vous vous posez peut susciter une réponse, laquelle est susceptible d'intéresser l'ensemble du collectif des élus.

Je me permets, madame la Présidente, de donner la parole à M. FICHET, le DSDEN, pour un point sur la dernière rentrée scolaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. FICHET, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale. – Contrairement à la rentrée de mai-juin, puisque nous avons eu cette année plusieurs rentrées outre l'habituelle rentrée scolaire de septembre, pour laquelle la situation a été assez compliquée, dans le cadre de cette rentrée de septembre, tous les personnels de l'Education nationale ont pu occuper leur poste normalement. Je dis normalement parce que nous avons connu précédemment des difficultés avec des personnes vulnérables que l'on ne parvenait plus à remplacer. Je n'ai pas entendu parler non plus de difficultés majeures des différentes collectivités pour leurs agents. Les écoles et les établissements ont donc assuré leur rentrée normalement de ce point de vue.

Du côté des élèves, nous avons eu aussi une rentrée massive, c'est-à-dire que nous n'avons pas été confrontés aux hésitations dont nous avions eu à connaître à la rentrée de mai-juin.

Néanmoins, dans les premiers comptages auxquels il a été procédé mardi dernier et encore hier, il est à noter sur certaines communautés que je ne ciblerai pas des hésitations de la part de certaines populations. Ces hésitations n'ont pas impacté les chiffres, mais peuvent poser question parce que cela cible certaines communautés. Je pense toutefois que cela devrait se régulariser la semaine prochaine.

Du côté des personnels et des usagers, c'est donc une rentrée étonnamment normale.

Il n'en demeure pas moins qu'avec l'ARS et la Préfecture, nous travaillons déjà à la question qui se posera forcément, demain ou après-demain – il faut s'y attendre – d'un cas positif dans une école, un collège ou un lycée. Si la situation se produit, des procédures seront mises en place tout à fait collégialement avec l'ARS et en consultant, bien évidemment, la collectivité territoriale concernée. Selon les cas contacts et tous les éléments d'analyse que nous développerons, il n'est pas exclu d'arriver éventuellement à la fermeture d'une classe ou d'un niveau, voire à la fermeture d'un établissement. Dans ce genre de situation, la décision est prise par Mme la Préfète, en collaboration, bien sûr, avec l'Education nationale, sur avis de l'ARS et en pleine collaboration avec la collectivité concernée.

Tel est le point dont je souhaitais vous faire part ce matin sur cette rentrée scolaire 2020.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Merci de nous en avoir fait part.

Concernant le mode d'emploi en pareille situation, certes le document existe, mais le nombre de pages ne le rend pas pratico-pratique pour le maire, par exemple, qui se trouve face à cette situation. Nous travaillons donc sur cette fin de semaine à un résumé, de sorte que, à tout moment, il puisse être lu de façon opérationnelle et rapide par n'importe qui, en précisant la chaîne du « qui fait quoi ». La chaîne, ce sont, en fait, quatre piliers : l'ARS, l'Education nationale, la commune, donc le maire, et la Préfecture. C'est ce qui sera mis en place dans les heures ou les jours à venir, non pas sous la forme d'un protocole parce que je crois que l'on croule sous les protocoles et que l'on finit par les mélanger, mais sous la forme de fiches pratiques destinées à répondre à une situation de cette nature qui finira bien, en effet, par arriver un jour.

Nous pouvons poursuivre avec le cœur du sujet, après ces points d'actualité qu'il me semblait important de relater au regard du relatif décalage, je le disais, avec la présentation de ce rapport d'activité 2019.

Dans l'ordre, nous vous proposons de commencer par un des volets du rapport d'activité, intitulé : « Développer l'économie et l'emploi ».

Mme MARTINEZ, notre UD-DIRECCTE, et M. GUERMONPREZ, notre DDFiP, vont, pour une dizaine de minutes, si vous en êtes d'accord, vous proposer une présentation du bilan 2019 en la matière.

Mme MARTINEZ, Directrice de l'Unité départementale de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. – Merci, madame la Préfète ! Bonjour à tous !

Figurent dans le rapport d'activité les chiffres des demandeurs d'emploi fin 2019. Nous pouvons considérer que 2019 a été une année positive puisque nous avions une réduction continue de la demande d'emploi. C'est une bonne nouvelle, d'autant que cette réduction s'est poursuivie jusqu'à mi-mars 2020.

Le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A était, fin 2019, de 4 840. Pour illustrer cette baisse continue jusqu'au premier trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A était de 4 720 fin mars, alors qu'il y a eu la période de confinement et, nous le savons, des inscriptions pendant le mois de mars. Fin juillet 2020, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A est de 5 230, ce qui marque une augmentation. Cependant, comparé à l'année 2018 pendant laquelle le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A était de 5 220, nous pouvons parler d'un volume à peu près équivalent à la fin de l'année 2018.

Ce que je peux ajouter par rapport à cette période post-Covid, c'est le fait que depuis fin avril 2020, nous constatons une baisse des demandeurs d'emploi catégorie A. Les personnes qui se sont inscrites massivement à Pôle Emploi pendant la période de confinement basculent progressivement en catégories B et C. Ces personnes ont un contrat de travail qui, certes, n'est pas pérenne, s'agissant plutôt de contrats à durée déterminée, mais elles ont une activité dont nous pouvons espérer la pérennité dans les mois à venir.

L'année 2019 a également été marquée par des actions significatives en matière de mobilisation de dispositifs pour les publics les plus fragiles, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée. Il s'agit là de se référer à tout le travail fourni par les structures dédiées à l'insertion par l'activité économique, en lien, bien sûr, avec le Conseil départemental puisqu'une convention d'objectifs et de moyens est signée chaque année, justement pour favoriser l'accompagnement de ces publics. En particulier, les bénéficiaires du RSA font partie des publics prioritaires ainsi que les jeunes.

Le service public de l'emploi est composé traditionnellement de la Mission Locale, de Pôle Emploi, de Cap Emploi, mais c'est également la présence d'une Maison de l'Emploi et de la Formation qui est un opérateur incontournable dans le Département.

Je me permets un focus sur les mesures spécifiques au bénéfice des publics les plus en difficulté. Je veux parler des jeunes, évidemment, avec toute l'action menée par la Mission Locale et l'accueil qui leur est proposé *via* le parcours contractualisé d'accès à l'emploi et à l'autonomie. Ce sont 679 jeunes qui ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement. C'est aussi la « Garantie jeunes », avec 148 jeunes qui ont pu intégrer ce dispositif, et au titre de l'alternance, 2019 a été une année record, si je puis dire, puisque 432 contrats ont été conclus en alternance, un nombre nettement plus important que les années précédentes.

Tous ces dispositifs se poursuivent, bien sûr, en 2020 et le Plan de Relance présenté hier par le Premier ministre, en présence du Ministre du Travail prévoit une accentuation et un accompagnement encore plus important notamment des jeunes dans le cadre de ces dispositifs. Ce que nous pouvons retenir, c'est le fait que ne sont pas institués de nouveaux dispositifs, hormis l'aide à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans et pour le public en situation de handicap qui est une nouvelle mesure. Mais les dispositifs en vigueur seront plus importants par leur financement et par le nombre de contrats qui pourront être souscrits. Nous ne savons pas encore quels volumes seront attribués au Département, mais il est clair qu'ils seront en augmentation significative.

Concernant l'appui aux entreprises et aux associations, 2019 a plutôt été une année meilleure au titre de l'activité partielle, seules 8 000 heures chômées ayant été enregistrées, soit

nettement moins qu'en 2018. A titre indicatif, pendant la période Covid, de mars à juillet 2020, 1,65 million d'heures au titre de l'activité partielle ont été indemnisées.

Sans être plus longue, je laisse la parole à mon collègue M. GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques.

M. GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de la Creuse. **–** En termes de soutien aux entreprises et à l'économie, versant DDFiP, deux instances sont compétentes au niveau départemental. Il me semble important de les rappeler parce que vous pouvez être interpellés par des entrepreneurs sur vos territoires qui sont en attente de soutien et d'accompagnement dans ces périodes difficiles.

La première est le CODEFI, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises. En 2019, ce comité a accompagné 9 entreprises, ce qui est un étiage très bas par rapport aux trois dernières années. Je précise tout de suite que pour l'année 2020, nous nous sommes mis en capacité de traiter plus de dossiers, sachant qu'à l'automne, nous serons probablement dans cette situation.

Sur un plan pratico-pratique, pour reprendre l'expression de Mme la Préfète, je tiens à préciser que le secrétariat de ce CODEFI est assuré par la DDFiP et la présidence par Mme la Préfète.

La deuxième instance est la CCSF, la Commission des chefs de services financiers, que j'ai l'honneur de présider. Son rôle est tout simplement d'accorder des délais et de reporter des échéances de paiement, voire, dans un certain nombre de cas, d'annuler des majorations ou des intérêts de retard qui auraient pu augmenter une dette fiscale ou sociale.

Telles sont les deux instances, dont le contact est celui de la DDFiP de la Creuse, qui devraient monter en puissance en 2020.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister ce matin est celui d'un indicateur, parmi d'autres, que nous surveillons dans le cadre de ce soutien aux entreprises et à l'économie : le paiement des dépenses des collectivités locales, et ce sous l'angle du délai. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous y sont extrêmement attentifs.

En 2019, le délai global de paiement s'établit à un peu plus de 17 jours, soit, mathématiquement, à 17,04 jours. Je le dis, bien que ce ne soit pas très parlant pour un entrepreneur pour lequel c'est, soit 17 jours, soit 18 jours. En tout cas, c'est un bon chiffre dans la Creuse au regard de la moyenne nationale. Ce délai de 17 jours se répartit entre 12 jours côté collectivités et 5 jours côté DDFiP, ce qui, là aussi, est tout à fait normal compte tenu des travaux respectifs à accomplir.

L'objectif en 2020, en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire que nous traversons, est de s'efforcer de maintenir ce délai de 17 jours. Les indications que j'ai actuellement devraient nous le permettre.

Tels sont les deux points que, d'un côté très pratique, je tenais à souligner ce matin.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Merci beaucoup !

Le deuxième temps de présentation est consacré au développement du territoire sous toutes ses facettes. Vous avez parlé, madame la Présidente, du PPC, de l'économie agricole et de la politique culturelle, mais c'est aussi l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Ce sont ces points que nous nous proposons de vous présenter, s'agissant de 2019, en essayant de porter un éclairage sur la période actuelle. Cette présentation sera, cette fois-ci, à trois voix. Interviendront donc successivement M. Renaud NURY, Secrétaire général de la Préfecture, M. Pierre SCHWARTZ, le DDT, et M. Nicolas CHEVALIER, Directeur de l'Unité départementale Architecture et Patrimoine.

M. NURY, Secrétaire général de la Préfecture. – Merci, madame la Préfète !

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Vice-présidents, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mesdames, messieurs les chefs des services de l'Etat, chers collègues, favoriser le développement équilibré et durable du territoire, un territoire rural comme la Creuse, est évidemment une priorité essentielle de l'Etat, qui revêt plusieurs dimensions. C'est la raison pour laquelle, dans cet esprit de collégialité que vous avez souhaité favoriser ce matin, madame la Préfète, nous allons les évoquer à plusieurs voix : le DDT interviendra sur le soutien apporté par l'Etat aux collectivités territoriales en vue d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire, mais aussi le soutien apporté à l'économie agricole ; le Directeur de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, en tant que représentant de la DRAC dans le Département, vous parlera de la politique culturelle menée par l'Etat au service de la Creuse.

Nous ne saurions bien évidemment évoquer l'année 2019 sous l'angle du développement du territoire sans commencer par rappeler, s'il était nécessaire, l'événement le plus structurant de ce millésime, structurant pour l'avenir de la Creuse, comme vous l'avez souligné en introduction, madame la Présidente, structurant également au titre des rapports entre l'Etat et les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Je veux évidemment parler de la signature, le 5 avril 2019, à FELLETIN, au Lycée des métiers du bâtiment, du PCC, le Plan Particulier pour la Creuse, en présence du Premier ministre de l'époque et des 17 élus du territoire qui avaient présidé des groupes de travail chargés d'élaborer ce plan. Cette signature était l'aboutissement d'une initiative du Président de la République – cela mérite d'être rappelé – qui, à l'occasion d'une réunion à la Présidence de la République, au Palais de l'Elysée, en octobre 2017, avait proposé à une délégation d'élus creusois d'élaborer un grand plan de revitalisation afin de permettre à la Creuse d'être mieux armée pour faire face à des événements économiques, tels que, à l'époque, la liquidation partielle de l'entreprise GMS.

Le PPC, vous le savez, c'est avant tout une méthode originale qui laissait aux partenaires locaux le soin d'identifier des priorités auxquelles ils tenaient véritablement. Cette démarche, à la fois originale et inédite, redéfinit la place et le rôle de l'Etat dans le territoire. Je cite le Premier

ministre de l'époque : « En faisant en sorte d'en accompagner la définition et le développement, l'Etat remplit son rôle, celui d'un partenaire, éventuellement d'un accélérateur de développement, et pas celui d'une institution qui dicterait ses priorités depuis Paris. »

Le Gouvernement portait l'ambition que cette démarche originale puisse être reproduite dans d'autres départements que la Creuse et que la Creuse devienne un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques. D'ailleurs, en considérant la crise sanitaire qui nous occupe depuis le début de l'année, le PPC constitue une opportunité pour capitaliser justement sur cette expérience et organiser la relance de l'activité économique et le développement de l'ancrage économique territorial.

Outre cette méthode, le PPC est aussi une ambition, comme vous l'avez vous-même aussi souligné, madame la Présidente, celle d'initier un rebond démographique durable à partir de la valorisation des ressources du Département, la création d'activités et l'attraction de populations nouvelles. C'est une ambition, vous le savez, qui, au terme d'une cinquantaine de réunions de travail en 2018 et 2019, s'est déclinée en trois axes : valoriser les atouts et les images du territoire, accompagner l'innovation et la structuration des activités de niche et accentuer les conditions du bien-vivre en Creuse.

Le PPC est donc une méthode originale, une ambition et, bien évidemment, un engagement massif de l'Etat au service des territoires et des élus, avec des axes prioritaires, divers, comme la culture à travers la Cité de la tapisserie, le tourisme à travers le symbole du site de Vassivière, l'économie avec, pour prendre un exemple, la station thermale d'EVAUX-LES-BAINS ou encore le sport et les loisirs de nature, avec l'accompagnement de GUERET dans l'élaboration du projet de création d'un centre de préparation olympique. C'est donc une diversité de projets qui illustre 96 engagements soutenus à hauteur de 80 M€ par l'Etat et ses opérateurs pour accompagner les 118 projets identifiés.

Cet engagement se mesure donc également en termes financiers puisque le PPC a permis, en 2019 et en 2020, d'engager près de 5 M€ de crédits d'Etat au profit de 25 projets, d'autres projets ayant abouti sans besoin de financements de l'Etat. C'est évidemment un Plan que nous sommes appelés à faire vivre et qui, je le rappelle, trouvera un terme en 2022.

Le soutien financier de l'Etat ne se borne pas évidemment aux actions contenues dans le PPC. Au chapitre du développement équilibré et durable du territoire, il me semble opportun de rappeler brièvement quelques chiffres qui témoignent de l'appui apporté par l'Etat aux collectivités locales de la Creuse, dont vous trouverez évidemment le détail dans le rapport d'activité, pages 41 et 42 :

- Appui en termes de concours financiers auprès des collectivités : les dotations de fonctionnement représentent, toutes catégories de collectivités confondues, plus de 126 M€ en 2019, en augmentation de 4,6 %, soit de 5 M€ par rapport à 2018 ; les dotations d'investissement représentent, là également toutes catégories de collectivités locales confondues, plus de 14 M€, en augmentation de 3 M€, soit de 25 % par rapport à 2018 ;
- Appui en termes de soutien aux projets, c'est-à-dire non plus de dotations mais de subventions, toutes catégories de collectivités confondues : la DETR, la

dotation d'équipement des territoires ruraux, la DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local, la DSID, la dotation de soutien à l'investissement des départements, le FNADT, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire ont représenté en 2019 18,16 M€, montant en augmentation de 17,5 % par rapport à 2018. C'est notamment un montant record de l'enveloppe DETR allouée à la Creuse en 2019, 13,6 M€ ayant été engagés, soit une moyenne de subventions de plus de 114 € par habitant, qui place la Creuse en tête des départements de la Nouvelle-Aquitaine et en deuxième position au plan national, juste après la Lozère.

Voilà ce qu'il en est en termes de chiffres que vous retrouverez dans le rapport d'activité, mais le développement équilibré et durable du territoire ne se mesure pas qu'à l'aune des subventions et des dotations dont il bénéficie. C'est ainsi que je laisse la parole à Pierre SCHWARTZ qui va vous parler de manière sans doute plus vivante de cadre de vie, d'attractivité et d'économie agricole.

M. SCHWARTZ, Directeur départemental des Territoires. – Merci, monsieur le Secrétaire général ! Bonjour à toutes et à tous !

Voici, en effet, un focus sur l'économie agricole, d'abord pour rappeler, vous l'avez dit, madame la Présidente, que l'agriculture compte dans ce département. Un seul chiffre l'illustre : avec 4 300 agriculteurs actifs, l'agriculture représente 10 % des emplois en Creuse, contre 1,7 % en moyenne en France. C'est donc dire l'importance de l'agriculture dans ce département.

Pour la campagne PAC 2019, 129 M€ ont été versés à 3 300 exploitations agricoles, ainsi répartis : 65 M€ pour les aides découplées, premier pilier de la PAC, 28,5 M€ pour les aides animales et végétales couplées à la production, aides essentiellement animales dans ce département compte tenu du poids de l'élevage en Creuse, et 31,5 M€ pour l'ICHN, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, autre aide fondamentale dans ce département. Des montants plus modestes, néanmoins importants pour orienter l'agriculture, concernent les aides en faveur de l'agriculture biologique et des mesures agroenvironnementales et climatiques, soit 4 M€. Il convient de souligner que l'année 2019 a permis de rattraper le retard des campagnes de 2016 à 2018 sur les paiements de ces aides.

S'ajoutent les aides aux mesures d'investissement ou à l'installation, soit 3 M€, financées dans le cadre du FEADER, avec des contreparties venant de l'Etat et du Conseil régional qui est autorité de gestion de ces fonds, tandis que la DDT est un service en soutien pour le compte du Conseil régional.

En guise de commentaire, je dirais que les aides, compte tenu des cours des principales productions du Département et des charges croissantes, sont évidemment tout à fait indispensables à la survie de l'agriculture en Creuse, notamment dans le contexte du changement climatique.

En termes d'actualité, le contexte tout à fait particulier du confinement a mérité une organisation au niveau de l'Etat mais aussi de la Chambre d'Agriculture pour accompagner les

agriculteurs à remplir leur télédéclaration. La question de l'accueil et de l'accompagnement des agriculteurs s'est donc alors posée. Nous y sommes parvenus dans ce contexte quelque peu spécifique, notamment avec un appui téléphonique qui a été renforcé.

Concernant l'avenir de la PAC, les chefs d'Etat et de Gouvernement au niveau de l'Union européenne se sont mis d'accord, le 21 juillet dernier, sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, avec une PAC au moins maintenue, voire renforcée puisqu'elle va bénéficier, pour sa part également, de crédits du Plan de Relance décidés au niveau de l'Union européenne. Alors que d'aucuns s'attendaient à une baisse de la politique agricole commune, ce ne sera pas le cas. Cette politique est bel et bien maintenue pour les années à venir et il faudra évidemment que la Creuse puisse en bénéficier.

Un petit mot sur une question majeure qui m'a très vite concerné quand je suis arrivé dans ce Département en octobre 2019, celle de l'eau. Vous le savez, le Département, comme d'autres territoires nationaux, fait face à des sécheresses maintenant récurrentes. Ce sont quatre années sur cinq que la Creuse est soumise à une sécheresse, ce qui témoigne évidemment que le changement climatique est déjà à l'œuvre dans ce département.

Les activités agricoles sont évidemment très concernées parce qu'en Creuse, l'agriculture dépend largement des ressources naturelles. Vertueuse d'un certain point de vue, elle est aussi fragile dans un contexte de sécheresse.

C'est pourquoi la Préfète de la Creuse a souhaité impulser une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Ce fut le cas en 2018 et 2019 avec l'organisation de deux séminaires dédiés à l'eau et à l'agriculture. La démarche a abouti à la mise en place d'un Plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse, initié fin 2019 et visant prioritairement les activités agricoles.

Trois thèmes se dégagent dans ce plan d'actions :

- Prendre en compte la question de la sobriété des usages, avec un volet « agriculture et économie d'eau » ;
- Faciliter et soutenir la réalisation de projets permettant l'accès à l'autonomie en eau des exploitations agricoles, notamment pour les questions d'abreuvement, voire d'irrigation mais dans une moindre mesure pour les projets déjà étudiés ;
- Développer la recherche en faveur de nouvelles ressources en eau.
  A titre d'exemple, c'est notamment l'un des projets sur l'identification de solutions adaptées pour l'abreuvement du bétail, en explorant ce que l'on appelle les altérites, s'agissant de ressources en eau à basse profondeur. Sur ce sujet, le BRGM va travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans les années à venir.

Pour ce qui est du dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, je cède la parole à mon adjointe qui connaît bien ce sujet.

Mme DUNOYER, Directrice adjointe de la DDT. – Bonjour à tous !

Comme vous l'avez mentionné, madame la Présidente, le dossier des agriculteurs en difficulté a une grande importance sur notre département.

En février 2019, un premier comité de pilotage partenarial des entreprises agricoles en difficulté s'est tenu à la Préfecture, sous coprésidence de Mme la Préfète et de Mme la Présidente du Conseil départemental, et une convention de partenariat a été signée. Cette convention regroupe les services de l'Etat, les représentants du monde agricole et nous avons souhaité en Creuse y associer également les banques, différents organismes qui peuvent être des sentinelles au regard des difficultés dans le monde agricole.

Cette convention faisait suite à une instruction technique de 2017 du ministère en charge de l'agriculture qui demandait de revisiter les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Cette instruction visait à proposer de nouvelles procédures pour le suivi de ces agriculteurs.

Cette instruction date de 2017 et il convient de préciser qu'en Creuse, nous avions déjà un dispositif similaire depuis de nombreuses années. Nous pouvons presque nous interroger d'une copie du dispositif creusois au niveau national ! *(Sourires.)* Nous pouvons suivre désormais sur au moins 5/6 ans les données dont nous disposons.

Cette cellule Agri-Accompagnement est pilotée par la MSA. Elle se réunit très régulièrement, avec un représentant respectivement de la Chambre d'Agriculture, de Cerfrance, de la DDCSPP et de la DDT, et donc sous le pilotage de la MSA. Ses objectifs sont d'améliorer la détection, la prévention et l'orientation, le suivi des exploitations en situation de fragilité, d'aider les intervenants de terrain à mieux coordonner et se mobiliser pour soutenir une exploitation de façon globale et concertée et de donner aux intéressés, donc aux agriculteurs, la possibilité de rebondir, soit sur une autre activité, soit au niveau de leur activité agricole.

Pour information, en 2019, se sont tenues 11 réunions et 84 entreprises ont été suivies. En 2020, pendant la période Covid, il convient de noter que les demandes concernant des agriculteurs en difficulté étaient moindres. Il y avait des demandes de questionnement au regard de l'épidémie, mais peu de demandes au niveau des exploitations.

M. SCHWARTZ, Directeur départemental des Territoires. – Notre soutien visant à favoriser le développement équilibré du territoire passe également par le soutien aux collectivités territoriales pour l'amélioration du cadre de vie.

Sous le concept « Ville durable », plusieurs opérations sont accompagnées par l'Etat. Je vous en cite juste quelques-unes qui sont en cours de mise en œuvre :

- C'est la procédure Ecoquartier et Ecobourg : pour notre département, une dizaine de collectivités est signataire de la charte Ecoquartier. Trois d'entre elles sont déjà labellisées en étape 2, c'est-à-dire que les travaux ont démarré ou sont sur le point de l'être. Pour l'année 2020, deux collectivités sont candidates à l'étape 2 de la labellisation.

- C’est aussi l’appel à projets au niveau du Massif Central pour la redynamisation des centres-bourgs, opération pour laquelle LA SOUTERRAINE et BOURGANEUF sont lauréates.
- C’est également la démarche « Action Cœur de Ville » dont GUERET bénéficie, avec toutefois l’objectif d’ici à la fin de l’année de transformer cette convention-cadre « Action Cœur de Ville » signée en 2018 en ORT, Opération de revitalisation de territoire, d’ici à la fin de l’année 2020.

Tels sont quelques exemples de ce que nous réalisons sous le concept « Ville durable ».

Le cadre de vie fait aussi référence aux paysages, comme vous l’avez souligné, madame la Présidente. Le tourisme compte également dans ce département et c’est en lien avec la qualité des paysages.

A ce titre, il est à noter qu’un Plan de paysage a été réalisé en Creuse sur le territoire de l’ex-Pays Ouest Creuse, au titre d’un appel à projets lancé en 2014-2015. L’année 2019 consacre la communauté de communes Ouest Creuse comme lauréate de l’appel à projets « Plan de paysage » et nous bouclons actuellement le financement, notamment avec l’appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour 2020, l’avis d’ouverture d’un nouvel appel à projets a été transmis et diffusé à l’ensemble des collectivités, mais à ce stade, nous n’avons pas été saisis de candidatures.

Autre question assez cruciale dans ce département, comme dans tous les départements ruraux, celle des mobilités. La mobilité, c’est notre quotidien à tous, s’agissant de se déplacer pour les loisirs, pour le travail, etc. Le 7 octobre 2019, ont été organisés les Etats généraux de la mobilité, notamment pour exposer les nouvelles opportunités offertes par la loi d’orientation des mobilités, s’agissant d’ouvrir aux EPCI la possibilité de prendre la compétence « Mobilité » en tant qu’autorités organisatrices de la mobilité. Vous savez qu’à ce jour, seule la communauté d’agglomération du Grand Guéret est AOM. Une autre question sera aussi devant nous, celle de la prise de compétence des autres collectivités, notamment pour les services de transport à la demande qu’elles ont déjà mis en place, avec un rôle d’ailleurs confié au Conseil départemental par un décret paru récemment, le 18 juin dernier, notamment sur l’appui à l’assistance technique au titre de cette mobilité.

Il est également à souligner le Plan vélo qui a d’ailleurs revêtu en période de confinement un nouvel attrait. Le vélo est considéré comme étant plutôt sécurisant par rapport aux transports publics en période de transmission du virus. Mais le lancement de ce Plan s’inscrivait dans un cadre plus général, avec l’objectif au niveau national d’augmenter de 9 % la part modale du vélo d’ici à 2024 et de contribuer ainsi à la transition écologique.

Un appel à projets a été lancé en 2019. Une collectivité en Creuse a souhaité s’engager dans cette démarche et a été lauréate : LA SOUTERRAINE. Elle prévoit donc un projet d’aménagement sur un planning de 4 ans.

Pour finir, la Creuse est également un territoire d'accueil des énergies renouvelables. Vous savez que des objectifs ambitieux ont été fixés au niveau national, à la fois dans le cadre des Accords de Paris qui datent de 2015, au titre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ou de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Plus près de nous, le SRADDET a également fixé des objectifs ambitieux au titre des énergies renouvelables. L'idée est de voir ensemble comment les décliner au niveau du département de la Creuse.

A ce titre, Mme la Préfète de la Creuse a installé, le 10 décembre dernier, le pôle des énergies renouvelables. L'ensemble des débats, à ce stade, a convergé vers la nécessité de mettre en place un schéma départemental des énergies renouvelables et d'accentuer l'accompagnement des porteurs de projets, ce à quoi nous nous sommes prêtés de différentes manières.

Je pense avoir balayé les différents chapitres consacrés à l'économie agricole et au soutien des collectivités pour l'amélioration du cadre de vie et de l'économie locale propice à l'attractivité du territoire.

M. NURY, Secrétaire général de la Préfecture. – Merci, Pierre !

Le développement équilibré d'un territoire rural comme la Creuse, c'est aussi l'ambition d'une application stricte du principe d'égalité dans l'accès de la population aux ressources rares parmi lesquelles la culture.

Je vais maintenant laisser la parole à Nicolas CHEVALIER pour nous faire un point sur la politique culturelle menée par l'Etat au service de la Creuse.

M. CHEVALIER, Directeur de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine. – Bonjour à tous !

Chef de service ABF de l'UDAP de la Creuse installée à GUERET, je me fais aujourd'hui le porte-parole de mes collègues de la DRAC Nouvelle-Aquitaine basés à Bordeaux, mais aussi de ceux du pôle de Limoges qui reste évidemment très actif. Tous ces conseillers basés à Limoges sont extrêmement présents sur le territoire creusois pour toutes les thématiques développées sur l'ensemble du territoire : musique, danse, théâtre, cinéma, musées, etc. Chacun des conseillers a une attribution sur ces thématiques et tous, comme je le disais à l'instant, sont très présents sur le territoire.

En guise d'exemples significatifs, j'évoque le fait que de jeunes publics puissent assister autant faire se peut à des chantiers, comme la restauration des fameuses stalles XVIIe de l'église abbatiale du MOUTIER-D'AHUN. Des scolaires sont venus assister à une partie du chantier. Ce peut être également des chantiers liés à l'archéologie, que tous les publics, en général, mais les scolaires, en particulier, sont amenés à visiter.

C'est aussi en 2019 l'inauguration de la Micro-Folie à LA SOUTERRAINE, sachant qu'un tel équipement n'est pas spécifique à la Creuse. Il en existe sur l'ensemble du territoire

national. Ce sont des projets culturels innovants portés par le Ministère de la Culture dans le cadre du Plan « Culture près de chez vous ».

L'action culturelle et territoriale vise à privilégier un aménagement culturel équitable et un soutien aux lieux intermédiaires, tiers lieux, lieu de résidences pour le développement territorial par la culture, l'inclusion et la cohésion sociale dans les zones rurales les plus isolées : « La Métive » au MOUTIER-D'AHUN, « Quartier Rouge » à FELLETIN, le « Théâtre Hélios » à MERINCHAL, « La Pommerie » et « Les granges de Lachaud » à GENTIOUX-PIGEROLLES, le « Constance Social Club » à FAUX-LA-MONTAGNE, « L'Epicentre » et « Ryoanji » à JARNAGES. Ce sont là des thématiques liées à la création artistique, à la musique, au théâtre, présentes sur l'ensemble du territoire creusois.

Concernant le musée de GUERET, les travaux sont entrés dans une phase très active en 2019. Le chantier est inscrit au CPER 2015-2020 et fait l'objet d'un soutien important de la part de l'Etat en termes tant d'expertises techniques que d'un accompagnement financier, le musée de GUERET étant labellisé « musée de France ».

La Cité de la tapisserie a entamé en 2019 les démarches pour la réalisation d'une seconde tranche de travaux, pour laquelle un soutien du Ministère de la Culture et du Plan Particulier pour la Creuse ont été sollicités.

Citons également la Scène nationale d'AUBUSSON qui, malgré quelques remous et complications, reste un équipement absolument fondamental sur le territoire.

S'agissant des bibliothèques, l'essentiel de l'aide de l'Etat en 2019 a porté sur le dispositif des « Contrats territoire lecture », avec un soutien spécifique en faveur de la Bibliothèque départementale de la Creuse et, notamment, pour le maintien du Festival Coquelicontes. Sans pouvoir tout développer tant foisonnent des initiatives et des actions très précises, je signale, en particulier, l'ouverture de la bibliothèque de SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS, avec un apport financier de la DGD 2019 pour le matériel, le mobilier et les collections, qui a complété l'apport de 2018 sur la partie travaux de la médiathèque.

Concernant la vie littéraire, le soutien porte essentiellement sur les « Rencontres de Chaminadour » qui ont drainé en 2019 un public jeune important autour de l'œuvre de Victor Hugo. Cette année, ce sera autour de l'œuvre de Virginia Woolf. Cette manifestation est accompagnée par la DRAC.

2019 a aussi été une année dense dans le domaine de l'archéologie préventive, avec la fouille du site médiéval de la Petite Prade à LA SOUTERRAINE où plusieurs bâtiments des Xe-XIIe siècles, associés à des souterrains, ont été mis à jour. Les analyses sont en cours afin d'en tirer vraiment l'historique du site. Ce site, comme celui de BRIDIERS, est extrêmement important pour l'histoire du territoire.

A NEOUX, les fouilles ont permis de mettre au jour des vestiges depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours ainsi qu'une continuité d'occupation de plus de 2000 ans. Par ailleurs, au titre de la recherche programmée, 2019 a marqué la fin de la fouille archéologique menée depuis 2007 sur le site de l'ancienne église Saint-Hilaire à MOUTIER-ROZEILLE, caractérisée

par la présence d'un mausolée gallo-romain transformé par la suite en église mérovingienne, puis médiévale. Une publication monographique sur ce site exceptionnel est en cours de préparation.

J'en viens aux monuments historiques. Le parc monumental de la Creuse compte 293 monuments dont 95 sont classés au titre des monuments historiques et 198 sont inscrits. En 2019, les travaux sur les monuments historiques ont démarré à l'église de LA SOUTERRAINE. D'autres chantiers ont été réalisés, notamment à l'église de BENEVENT-L'ABBAYE, à la ferme de Boiqueyrau sur la commune de MAUTES, une ferme du XIXe inscrite au titre des monuments historiques, s'agissant d'un ensemble assez unique, ainsi qu'au domaine de Banizette à LA NOUAILLE.

Pour ce qui nous concerne, l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine a mené des visites sanitaires complètes à BOSMOREAU-LES-MINES, SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, LA CHAUSSADE et SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ. Les avis et autorisations de travaux ont été délivrés pour les églises de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, ÉVAUX-LES-BAINS et SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES. En tout cas, nous nous efforçons d'être les plus présents possible auprès des communes dans l'accompagnement des travaux sur monuments historiques.

Quant au patrimoine et à l'architecture, la mise en place du label « Pays d'art et d'histoire » en lien avec le dispositif « Vallée des peintres, entre Berry et Limousin » continue d'être étudié avec les collectivités, s'agissant d'un projet assez ambitieux, qui demande du temps pour être mené à bien. D'ailleurs, sur les monuments historiques, en général, il faut quasiment une dizaine d'années entre le moment où il est décidé que tel monument mériterait une campagne de travaux, entre le diagnostic, les études préalables, éventuellement toute la phase archéologique, et celui où elle est menée à bien. Ce sont des chantiers très longs et il faut souvent anticiper ces phases afin que dans le temps de la restauration, le monument ne se dégrade pas outre mesure.

Enfin, parmi les chantiers importants qui ont quasiment démarré en 2019 et qui sont actuellement en phase opérationnelle, je citerai l'église Saint-Sulpice à BANIZE, un très beau chantier de mise à jour de peintures médiévales, la chapelle Notre-Dame-du-Puy à BOURGANEUF qui a bénéficié de fonds de la « mission Bern ». Cette chapelle n'est pas protégée au titre des monuments historiques, mais le service de l'Architecture et du Patrimoine accompagne aussi largement les communes sur ce que l'on appelle le patrimoine non protégé, notamment pour les fonds DETR qui, sur tous ces sujets patrimoniaux, sont soumis à l'avis de l'UDAP.

Je termine en me référant au fonds Bern dont nous avons reparlé récemment : c'est la diamanterie de FELLETIN qui a été retenue au titre de ce fonds qui redonne une visibilité patrimoniale importante aux monuments. Par ailleurs, ayant récemment pris connaissance de la liste proposée au titre de ce fonds, j'ai constaté que le petit Théâtre à l'Italienne de GUERET semble revenir sur le devant de la scène, ce qui nous paraît tout à fait intéressant.

M. NURY, Secrétaire général de la Préfecture. – Merci, Nicolas, et bravo pour votre enthousiasme !

Voilà, madame la Préfète, madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, ce qui nous paraissait utile ce matin de mettre en exergue au titre de la politique menée en 2019 par l'Etat en faveur d'un développement équilibré et durable du territoire.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – La transition est toute trouvée avec le point suivant sur lequel nous souhaitions intervenir et, surtout, insister : le soutien à l'action éducative, l'une des priorités absolues de l'Etat et de ses services dans ce département.

C'est à vous, monsieur FICHET !

M. FICHET, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale. – En appui de ce PowerPoint, je vais vous parler du nombre d'élèves scolarisés dans le Département à la rentrée 2019.

Dans le premier degré, ce sont 7 722 élèves dont 2 757 en maternelle pour le public et 243 élèves dans les écoles privées sous contrat. En termes d'évolution par rapport à 2018, c'est une diminution globale de 125 élèves, soit de 134 pour le public et, *a contrario*, 9 élèves de plus pour le privé sous contrat.

L'intérêt de cette diapositive qui décrit les effectifs et, surtout, les structures est de mettre l'accent sur un nombre important d'écoles maternelles séparées des écoles élémentaires. Cette séparation n'est pas toujours justifiée – je me permets de le dire –, en ce sens que dans nombre de localités en Creuse, nous pourrions n'avoir qu'une seule structure, c'est-à-dire une seule école primaire rassemblant la maternelle et l'élémentaire. Le fait que soient présentes de part et d'autre de la cour une école maternelle avec 2 classes et une école élémentaire avec 3 classes et donc 2 directeurs différents, 2 équipes enseignantes, 2 conseils d'école différents, ne facilite pas le travail pédagogique. D'ailleurs, l'an dernier, il a été procédé à une fusion en une seule structure unique entre l'école Guéry et l'école Cerclier à GUERET. Le tout fonctionne parfaitement bien, avec un seul directeur et les équipes travaillent ensemble.

Dans le second degré, le nombre d'élèves scolarisés dans le Département est de 7 615 à la rentrée 2019, soit 4 411 en collèges, 2 307 en lycées et 897 en lycées professionnels.

En termes d'effectifs, l'an dernier, nous avions enregistré une baisse de 125 élèves dans le premier degré, comme je vous l'indiquais à l'instant, et, par ailleurs, une augmentation d'une soixantaine d'élèves dans les collèges et une baisse d'une soixantaine d'élèves dans les lycées. A la rentrée qui vient de se dérouler, nous devrions comptabiliser seulement entre 50 et 100 élèves de moins dans le premier degré. Je dis seulement car nous avions enregistré, en termes de baisse, des pointes à 200 élèves, ce qui était alors très important. J'aurais donc tendance à constater que la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré s'atténue et se stabilise ces dernières années.

Les résultats dans le Département sont globalement tout à fait similaires d'une année sur l'autre et proches des taux académiques : le taux de réussite au baccalauréat général en Creuse en 2019 a enregistré 2,5 points de moins que le taux de réussite académique, et ce sur le bac S avant sa disparition puisque c'était l'avant-dernière année en 2019. En revanche, en 2020, sur le bac S,

la Creuse a enregistré les meilleurs résultats de l'académie. J'insiste sur ce point car la Creuse est un département dont les difficultés sociales sont avérées et connues. Cependant, les compensations de l'Etat au titre de l'encadrement, la Creuse étant le 3ème département de France qui bénéficie du taux d'encadrement le plus important par rapport au nombre d'élèves, permettent de pallier ces difficultés. Les élèves qui se présentent au bac S dans le Département ne sont que de l'ordre de 150, soit des chiffres modestes, mais qui témoignent globalement de résultats similaires à ceux de l'académie et, en France, l'académie de Limoges est loin d'être la dernière en termes de résultats.

Parmi les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves mis en place, citons les stages de remise à niveau, lesquels sont gratuits et très connus, sachant qu'ils existent depuis longtemps. Ils se sont encore développés cette année, notamment suite à la période liée à la crise sanitaire avec le Covid. Nous ferons peut-être un point tout à l'heure avec Mme MARTINEZ sur l'opération des vacances apprenantes.

C'est aussi le dispositif « devoirs faits au collège » qui, mis en place à la rentrée 2017, se poursuit. Près de 30 % des élèves du Département de la 6ème à la 3ème peuvent y accéder.

L'année 2019 a été marquée par la création du service départemental pour l'école inclusive. Ce service a pour vocation de fournir un accueil simplifié et plus efficace encore pour les parents qui se posent des questions. L'intérêt de ce service est de proposer un guichet unique pour les parents et un accueil pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap dans le cadre de l'école inclusive.

Concernant le PRE, le programme de réussite éducative, s'agissant d'un programme de prévention, il a été mis en place sur GUERET. Dans le cadre du PPC, nous avions affiché l'ambition de le développer sur la ville d'AUBUSSON qui a à connaître de difficultés sociales avérées, ainsi que sur BOURGANEUF. Nous attendons désormais l'accord de l'ANCT, la nouvelle Agence nationale de la Cohésion des Territoires, au regard des dossiers que nous avons déposés avec les communes. C'est toujours en attente de validation, sachant que c'était initialement une demande du Préfet CHOPIN, soutenue par la suite dans le cadre du PPC.

Tel est le point que je me suis proposé de vous présenter sur le travail mené en faveur du soutien aux élèves. Je vais maintenant laisser la parole à Mme MARTINEZ pour vous parler du développement des politiques éducatives et d'engagement citoyen dans le cadre du « Plan Mercredi » qui intéresse à la fois les élèves et les collectivités territoriales.

Mme MARTINEZ, Directrice adjointe de la DDCSPP. – Oui, tout à fait.

Ce sujet est suivi par les services Jeunesse, Sport et Vie associative de la DDCSPP. Le « Plan Mercredi » est un accompagnement des accueils de loisirs au nombre de 36 en Creuse dans la mise en place de projets éducatifs péri et extrascolaires. La mission de l'Etat est double : assurer la sécurité physique et morale des mineurs et permettre le développement de projets de qualité.

Il est également à souligner que le service civique est en continuelle expansion dans le Département. Il permet aux jeunes de s'engager et de découvrir une mission d'intérêt général

dans une structure à but non lucratif. Concrètement, 157 Creusois ont effectué en 2019 un service civique et ce dispositif est appelé à connaître une montée en charge en 2020 et 2021 grâce au Plan de Relance.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Je vais être amenée, madame MARTINEZ, à vous donner de nouveau la parole dans un instant, mais je profite de cette transition pour faire part à l'Assemblée départementale de quelques changements qui, comme toujours, sont à l'œuvre en termes d'organisation ou de réorganisation des services de l'Etat.

Un Secrétariat général commun sera institué entre les différentes directions dites interministérielles et la Préfecture, ce qui devrait nous donner encore un peu plus de marge, de souplesse et de dynamisme, s'il en fallait.

Quelques rapprochements sont également à l'œuvre entre les services, d'une part, de la DDCSPP dirigée par M. ANDRIEU qui, j'en profite pour le signaler, est excusé ce jour, et, d'autre part, de la DIRECCTE. Ce rapprochement devrait être effectif au début de l'année prochaine. Mme MARTINEZ s'exprime aujourd'hui au titre des millésimes précédent et actuel avec sa casquette DIRECCTE et au titre des millésimes présent et futur en tant que Directrice adjointe de la DDCSPP ainsi renforcée. Sachez par ailleurs que les équipes de l'Académie vont, non pas absorber, mais s'adosser le service Jeunesse et Sports.

A la suite de cette transition et après vous avoir précédemment indiqué que nous aviez et que nous aurez un Etat solidaire, nous allons évoquer un autre chapitre, celui visant à garantir la cohésion sociale, la santé et la solidarité.

Je vous laisse le soin, madame MARTINEZ, de nous le présenter.

Mme MARTINEZ, Directrice adjointe de la DDSCPP. – Je poursuis donc sur ce volet qui est suivi notamment par le service Inclusion sociale de la DDSCPP.

Dans le domaine du logement des personnes défavorisées, le PALHPD, copiloté par l'Etat et le Département, a fait l'objet d'une révision en 2019 pour une nouvelle période de 6 ans.

Le Plan « Logement d'abord » est une mesure d'intermédiation collective afin de permettre un accès au logement des publics les plus en difficulté, tout en sécurisant le bailleur public ou privé, avec l'intervention de l'association L'Escale. Dans ce cadre, 18 logements ont pu être sous-louées.

Ledit service travaille également avec le Conseil départemental sur le Plan de lutte contre la pauvreté qui a fait l'objet d'une convention signée avec le département de la Creuse le 25 juin 2019 et dont le contenu est en cours de modification pour prendre en compte les effets post-Covid, avec une déclinaison plus axée sur le retour à l'emploi pour les publics visés par cette convention.

Autre volet de cette rubrique : la politique en matière de droits des femmes et de l'égalité. Le thème des violences conjugales et des violences faites aux femmes reste l'un des plus importants. Il est à noter les deux journées dédiées à la protection des victimes et des enfants, dans le cadre desquelles nous avons constaté une forte implication des agents du Conseil départemental qui ont participé aux sessions de formation sur ces thématiques.

Un autre volet concerne le travail du service Jeunesse, Sports et Vie associative, avec tout le soutien apporté au secteur associatif, des actions de formation financées par la DDCSPP en faveur des bénévoles, notamment, et l'accompagnement au développement du sport qui se traduit également par des visites dans les établissements.

En outre, c'est la politique de la ville, avec une orientation plus marquée sur le thème de l'emploi afin de permettre aux habitants des quartiers de pouvoir accéder à un emploi et au réseau des entreprises. De nouveaux circuits se sont mis en place en 2019, avec le lancement du club « 10 000 entreprises » et du PAQTE dans les quartiers pour toutes les entreprises. Le tout se poursuit en 2020 et se poursuivra en 2021.

Enfin, c'est le signature le 13 décembre 2019 de la convention de l'ANRU avec un programme de travaux ambitieux.

Je laisse maintenant la parole à Mme DUMOND pour vous présenter le volet afférent à la santé publique et environnementale.

Mme DUMOND, Directrice de la Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé. – Parmi les domaines d'activité de l'Agence régionale de Santé, un travail important est menée sur la qualité de l'eau potable, bien entendu en partenariat avec l'ensemble des services de l'Etat et les élus. Comme nous avons pu le constater en 2019, l'eau représente un enjeu majeur avec l'épisode sécheresse et compte tenu également des impacts en termes qualitatifs. La nécessité d'une gestion concertée entre nous tous est réelle, avec une anticipation de différentes stratégies pour parvenir à maintenir une qualité de l'eau potable suffisante.

Les services de l'Agence régionale de Santé, à partir des données analytiques du contrôle sanitaire des eaux mis en œuvre sur les 220 unités de distribution du Département, ont recensé les collectivités présentant un non-respect des limites bactériologiques de qualité ou une éventuelle présence de CVM, chlorure de vinyle monomère, substances émanant des canalisations en PVC datant d'avant 1980 et pouvant présenter un risque sanitaire, c'est-à-dire très clairement cancérogène.

L'organisation de 20 réunions en présence des maires et des présidents de syndicats concernés a été l'occasion de rappeler à chaque interlocuteur les différentes solutions techniques pouvant être mises en œuvre pour satisfaire durablement à l'obligation de qualité imposée par le Code de la santé publique. Concrètement, celles-ci ont motivé le changement de portions de réseaux relarguant du CVM, s'agissant de près de 10 km de canalisations remplacées, afin de limiter ainsi l'exposition de la population creusoise à ce risque cancérogène.

Par ailleurs, des inspections et des contrôles sur les installations de 14 collectivités gestionnaires concernant les conditions de stockage et de traitement des eaux et sur le respect de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de DUP, déclaration d'utilité publique, pour la protection de la ressource en eau, ont été menés par l'ARS. L'ensemble de ces actions permet de sensibiliser les collectivités à la nécessité du traitement sanitaire comme, par exemple, tout ce qui est désinfection au chlore et neutralisation de l'eau afin de garantir en permanence une eau potable conforme aux normes et de qualité.

L'ARS a intégré dans le contrôle sanitaire des eaux la recherche, initiée en 2018 et poursuivie en 2019, de 8 métabolites supplémentaires, issus de la dégradation de molécules de pesticides utilisés antérieurement. Cette nouvelle recherche a permis d'identifier 19 unités de gestion présentant un dépassement régulier du seuil réglementaire.

Des plans d'actions ont pu être élaborés et des campagnes de suivi de la qualité des eaux ont été établies afin d'évaluer l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre et de suivre l'évolution des concentrations.

L'ARS a contribué également à l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le Conseil départemental et participé à la gestion de la crise liée à la sécheresse.

Par ailleurs, l'ARS est pleinement impliquée dans les politiques de lutte contre l'habitat indigne en tant que co-animateur du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Dans ce cadre, 21 plaintes instruites par l'ARS ont conduit à 9 enquêtes débouchant sur des non-conformités au règlement sanitaire départemental. Par ailleurs, 2 arrêtés préfectoraux d'insalubrité remédiable avec interdiction d'habiter ont été pris au cours de l'année 2019. Nous travaillons également avec nos collègues de la DDT sur l'amélioration du circuit de signalements, toujours dans une optique d'amélioration et d'augmentation de la réactivité par rapport à ce type de problématique.

Concernant la prise en compte du risque radon dans les travaux de réhabilitation des bâtiments d'habitation, l'ARS a en charge le contrôle de l'application de la réglementation relative à la surveillance de l'activité volumique du radon dans les établissements recevant du public. Nous œuvrons en collaboration étroite avec la Cellule Habitat du Conseil départemental.

L'année 2019 a également été marquée par la lutte antivectorielle. Suite aux évolutions réglementaires, l'ARS s'est vue confier la gestion des opérations de lutte antivectorielle relatives aux moustiques tigres, s'agissant à la fois de l'habilitation d'opérateurs de lutte antivectorielle et de l'élaboration d'un marché public relatif aux opérations de surveillance entomologique et de traitement de lutte antivectorielle. Ce marché a pour but de désigner, pour chaque territoire, un opérateur en capacité d'assurer les modalités de surveillance entomologique du moustique tigre et de mettre en œuvre des traitements adulticides ou larvicides après validation. Les habilitations ont été notifiées en début d'année 2020 et le marché a été lancé en janvier 2020. Officiellement, nous n'enregistrons pas la présence du moustique tigre en Creuse, mais des actions visent à surveiller son éventuelle apparition qui serait liée à la concomitance de sa présence et de cas rapportés de personnes revenant d'Outre-mer ou de l'étranger, lesquelles seraient porteuses de pathologies transmises, telle la dingue.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Sans transition aucune, afin de laisser place dans un second temps aux questions des Conseillers départementaux, je propose que soit évoqué le dernier point que nous souhaitions aborder : la sécurité et la protection des populations.

M. Albert HOLL, Directeur des services du Cabinet, va nous le présenter.

M. HOLL, Directeur des services du Cabinet. – La mission première de l'Etat est d'assurer la sécurité et la protection des populations, et ce en collaboration avec les élus à travers un certain nombre d'instances dont le CLSPD, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, au nombre de 3 dans le Département, c'est-à-dire à GUERET, BOURGANEUF et LA SOUTERRAINE. Ce peut être aussi par des relations directes que les élus peuvent avoir, soit avec des forces de sécurité, soit avec les sous-Préfets d'arrondissement ou le Cabinet et la Préfète.

Ce sont 400 forces de sécurité représentées sur l'ensemble du territoire. J'ai coutume de dire que le département de la Creuse n'est pas le plus sûr de France, contrairement au message véhiculé, mais nous nous donnons collectivement les moyens pour que ce soit le cas dans les domaines indiqués par Mme la Préfète. Je veux parler de la protection des biens et des personnes, c'est-à-dire la lutte contre la délinquance, la protection des personnes en déplacement en assurant leur sécurité sur les routes et dans le cadre des transports, la protection contre les menaces extérieures, s'agissant de la lutte contre la menace terroriste, la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la sécurité publique et la lutte contre la délinquance, l'année 2019 a été marquée par une légère hausse de 3,11 % de la délinquance et, tel est l'objectif que s'était fixé l'Etat, une baisse de 2,35 % des atteintes aux biens et de près des 5 % des cambriolages. Cette baisse est due aux opérations lancées par les forces de sécurité sur l'ensemble du Département, à une augmentation des patrouilles et à des actions de sensibilisation de la population les invitant et leur permettant de mettre en place toute une série de dispositifs pour assurer leur protection.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne ont subi une nouvelle hausse en 2019, les faits se situant essentiellement dans la sphère familiale et concernant les violences conjugales et intrafamiliales. La misère sociale, la consommation excessive d'alcool et les fortes chaleurs de l'été 2019 constituent des facteurs d'explication.

La lutte contre la délinquance s'accompagne évidemment d'actions de prévention. Dans le cadre du FIPDR, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, une enveloppe de 28 500 € a été attribuée à la Préfecture de la Creuse afin de financer 13 projets dont 5 au titre du programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et 4 au titre du programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes.

Dans le cadre de la mission de lutte contre les drogues et les conduites addictives, une enveloppe de 19 898,40 € a été attribuée pour financer 8 projets dont 5 au titre de la prévention des conduites addictives et d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, 1 au titre de

l'accompagnement des populations les plus vulnérables, notamment celles addictes à l'alcool, et 2 au titre d'actions d'études, diagnostics et communication.

Par ailleurs, il est à souligner la mise en place en 2019 d'un observatoire de « l'agribashing » créé en 2019 et chargé de veiller plus particulièrement à détecter les menaces et actes de malveillance envers le monde agricole, à agir en vue de les prévenir et de les neutraliser. Par ailleurs, depuis le début du mois d'octobre 2019, une cellule dédiée au monde agricole dénommée « Déméter » a été mise en place par la gendarmerie, ayant pour missions de renseigner les autorités en anticipant les pics de crise et les troubles à l'ordre public, de centraliser et d'analyser les informations relatives aux phénomènes de délinquance afin d'apporter des réponses préventives et dissuasives, de faciliter l'octroi et l'emploi de moyens au niveau national.

Au titre de la sécurité routière, en 2019, il a été comptabilisé 59 accidents corporels, contre 61 en 2018, soit une baisse de 3,28 %. Si le nombre de blessés a diminué en 2019 – 62 contre 77 en 2018, soit une baisse de 19,48 % –, en revanche, le nombre de blessés hospitalisés est resté identique, ce qui dénote une augmentation de la gravité des accidents. L'analyse de ces accidents corporels montre que leurs principales causes sont dues à 19 % à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, 19 % à l'inattention et 11 % à une vitesse excessive ou inadaptée.

En matière de prévention, le Plan départemental d'actions de sécurité routière a financé 27 actions portées par les partenaires de la sécurité routière pour un budget de 40 900 €, dont 8 ont concerné les jeunes. Une action de sensibilisation innovante à l'initiative du Procureur, destinée aux jeunes de 15 à 25 ans, s'est déroulée le 19 octobre 2019 sur la commune de GUERET : « Un permis pour tous ». 68 jeunes étaient présents à cette journée. En 2020, trois journées de ce type ont été organisées.

J'en viens à l'adaptation des moyens de l'Etat à la menace terroriste, laquelle est toutefois faiblement implantée sur la Creuse. Cela étant, il nous faut, à l'image de ce qui est mis en place au niveau national, maintenir la vigilance par la surveillance des individus radicalisés ou signalés en organisant des réunions régulières de suivi sous l'égide de Mme la Préfète et, surtout, en nous préparant par des exercices et en adaptant tous les moyens dont nous disposons pour être en mesure d'apporter une réponse en cas éventuellement d'attentats avec de nombreuses victimes. C'est dans ce contexte et, suite aux instructions du ministre de l'Intérieur, qu'un exercice « NOVI attentats » a été organisé le 16 mai 2019 sur la commune de GUERET, en zone police avec le renfort des forces de gendarmerie, pour tester la coordination entre les services, notamment la police, la gendarmerie, le SDIS et le SAMU. D'ailleurs, des actions de sensibilisation sont également organisées dans les établissements scolaires.

Je laisse maintenant la parole à Maryline MARTINEZ pour intervenir sur le sujet de la sécurité et de la protection du consommateur.

Mme MARTINEZ, Directrice adjointe de la DDCSPP. – Le Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DDCSPP veille au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises. Il agit en faveur du respect des règles de la concurrence, de la protection économique des consommateurs, de la sécurité et de la conformité des produits et des services.

Les actions phares en 2019 ont été le contrôle de conformité des fruits et légumes frais et le contrôle des offres promotionnelles pour les produits alimentaires.

Concernant le contrôle de conformité des fruits et légumes frais, 21 établissements ont été visités en 2019, avec un taux d'anomalies de 62,50 % donnant lieu à la rédaction de 37 avertissements et de 8 injonctions. Au stade de la vente au détail, les principales anomalies constatées concernent les règles d'étiquetage – information erronée de l'origine – qui sont systématiquement liées à un mauvais suivi des marchandises mises en vente à cause des livraisons fréquentes avec des changements réguliers d'origine. En conséquence, les affichettes en rayons ne sont pas toujours actualisées ou conformes à la réglementation. En ce qui concerne le système de vente en « drive , il a été constaté des erreurs systématiques sur les origines des fruits et légumes, mais aussi la mise en vente de produits indisponibles, ce qui s'avère être de la pratique commerciale trompeuse.

S'agissant du contrôle des offres promotionnelles pour les produits alimentaires, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi EGalim, poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Le Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes contrôle le respect du plafonnement des promotions en valeur, soit 34 % maximum du prix de vente au consommateur, et l'interdiction de la mention de gratuité. Des enquêtes sont réalisées dans les lieux physiques de vente et, plus précisément, dans la grande distribution.

Autre contrôle de la DDCSPP : les services vétérinaires. Les cheptels font l'objet d'un nombre de contrôles de l'ordre de 150. Le niveau sanitaire du cheptel creusois est très satisfaisant, et ce grâce à la mobilisation des différents partenaires aux côtés de l'Etat dans la surveillance des élevages.

Le service intervient également en soutien à l'activité économique par la certification sanitaire des animaux vivants et des denrées alimentaires. Je le rappelle, 55 000 bovins sont envoyés en dehors des frontières du pays.

Telle est la présentation pour ce qui concerne la DDCSPP.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Je vous propose, madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux de ne pas aller plus avant dans les présentations pour laisser place à un temps d'échange entre nous.

Ces présentations ont mis en évidence ce que vous savez tous : les actions et les interventions de l'Etat sont particulièrement vastes et présentes sur tous les sujets de la vie quotidienne. C'est ainsi une imbrication permanente avec les missions de chacun.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Préfète, et mesdames, messieurs, de toutes ces informations nourries que vous avez partagées avec nous.

Concernant cet exercice de questions-réponses, je propose de l'organiser selon 3 thématiques : l'accès aux services pour la population, les problématiques rencontrées par les collectivités, les questions d'économie et d'emploi, en incluant l'agriculture.

Au titre de l'accès aux services pour la population, une première question m'est proposée par Patrice MORANÇAIS et concerne le service postal.

M. MORANÇAIS, Conseiller départemental du canton de Gouzon, Vice-président. – Madame la Préfète, madame la Présidente, mesdames, messieurs, ma question concerne le fonctionnement des services de La Poste sur le Département.

Depuis des années, nous constatons une dégradation de ce service essentiel pour les habitants d'un territoire rural comme le nôtre. Avec la crise sanitaire et durant le confinement, les problèmes se sont multipliés et les manquements quant à la qualité d'un service minimum attendu dans de telles circonstances ont été sans précédent : absences et irrégularités dans les tournées sans aucune information préalable, fermeture totale de la plupart des bureaux, difficultés pour nos administrés pour le retrait d'espèces, abandon du service auprès des personnes les plus âgées et les plus fragiles, dysfonctionnements rencontrées par plusieurs entreprises pour accéder à certains services de La Poste, etc.

Depuis, les problèmes perdurent et inquiètent beaucoup les élus et la population. Que va devenir la tournée du samedi ? Plus aucun courrier n'est distribué ce jour de la semaine, sinon une distribution très disparate de la presse locale. Le délai d'acheminement du courrier au tarif normal est de plus en plus long, avec des disparités difficiles à comprendre.

La modification des horaires d'ouverture des bureaux représente toujours beaucoup d'inquiétudes pour les maires et la population, sans aucune visibilité affichée par La Poste.

Par ailleurs, ce sont d'importants problèmes concernant les délais d'encaissement des chèques par la Banque Postale, s'agissant de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines.

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres questions concerneraient-elles le service de La Poste ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je vous laisse répondre, madame la Préfète.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Je vous remercie de cette question, monsieur le Conseiller départemental, et je vais commencer par vous inviter à me transmettre ce que vous avez évoqué. Vos constats sont un support tout à fait appréciable, d'autant que je les ai déjà entendus depuis mon arrivée dans ce département voilà 10 jours. J'ai d'ailleurs pris rendez-vous pour le 7 septembre prochain avec le Directeur régional de La Poste, M. LEMAIRE, auquel je ne

manquerai pas de remettre votre courrier vu les points précis et tout à fait légitimes que vous soulevez.

Il faut différencier, d'une part, la période de confinement avec une activité postale, plus encore que la moyenne des activités, difficilement télétravaillable, en tout cas à assumer en distanciel, et fortement déstabilisée et, d'autre part, des phénomènes plus structurels, rampants ou pas d'ailleurs, que l'on se doit d'aborder sur ce territoire qui n'est pas comme les autres et sur lequel les impacts peuvent être démultipliés.

Ne pouvant pas aujourd'hui entrer dans le détail de tout ce que vous avez évoqué, je souhaite que vous m'en saisissiez. La Préfecture et les services ont évidemment un rôle de relais et d'amplificateur sur ce sujet qui doit être travaillé avec les élus locaux et la parole que vous portez.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Préfète.

Ensuite, deux questions peuvent s'apparenter à l'accès aux soins, notamment avec ce que vous nous avons pu traverser pendant la période de confinement en termes de difficultés d'accompagnement pour les services d'aide à domicile.

L'une est posée par M. DAULNY et concerne la désertification de la démographie médicale ; l'autre est celle de M. LEGER.

M. DAULNY, Conseiller départemental du canton de Dun-le-Palestel, Vice-président. – Avant tout, je tiens à adresser des remerciements aux services de l'Etat, que ce soit M. le Secrétaire général, la DDFiP ou les services de légalité, pour tout le travail accompli avec nous pendant quasiment 6 mois pour la défusion de la communauté de communes Monts-et-Vallées Ouest Creuse – ce n'est pas le Président Etienne LEJEUNE qui me contredira –, ce qui nous a permis de repartir plus sereinement en ce début d'année. Je finis là de parler des Com-com, même si nous percevons ce sujet de leur taille démesurée comme étant inquiétant pour les maires que nous rencontrons régulièrement.

Ma question a trait au désert médical qui suscite toute mon inquiétude, malgré tous les efforts des collectivités pour créer des maisons de santé, pour essayer de trouver et de salarier des médecins, ce qui, dans mon cas, n'a malheureusement pas été une réussite, pour contacter des médecins maîtres de stage afin d'inciter des étudiants à s'intéresser à notre territoire, pour communiquer avec les universités afin de promouvoir la Creuse et intéresser de jeunes médecins à s'y installer. Hélas, toutes les mesures prises en ce sens par les collectivités ne sont pas suivies d'effet et s'avèrent plutôt négatives.

Un article paru dans la presse voilà quelques semaines relatait le fait que 5 médecins de la maison de santé de BOUSSAC avaient décidé de partir simultanément en congés durant cette période estivale, non pas pour accabler la population, même si ce fut un véritable handicap, mais simplement pour alerter la commune que d'ici à trois ans, il ne s'agira plus pour eux de partir en vacances, mais d'être à la retraite. Comprenez que la situation soit réellement inquiétante !

Peut-être faudra-t-il, si c'est possible et voilà longtemps déjà qu'il en est question, un Etat, du moins un Gouvernement courageux pour imposer aux jeunes médecins, à la suite de leurs études, de s'installer dans ces territoires en carence de médecins. C'est, je le répète et j'y insiste, une véritable inquiétude. Seule commune qu'à ce jour, je distingue, est celle de LA SOUTERRAINE qui, dans le cadre de projets de santé, parvient à attirer de jeunes médecins. Tant mieux, mais il n'en est malheureusement pas ainsi dans tout le Département et l'inquiétude est réelle dans ce domaine de la santé pour les trois ou quatre ans à venir. Cette problématique mérite d'être prise en considération urgemment.

M. LEGER, Conseiller départemental du canton de Felletin. – Je rejoins d'autant plus les propos à l'instant de Laurent DAULNY que sur le canton de FELLETIN, très précisément à ROYERE-DE-VASSIVIERE, nous nous inquiétons de la perte du dernier médecin qui part dans un mois. Tout un chacun peut avoir des appréciations différentes sur la nécessité d'imposer une installation ou, au contraire, de la solliciter. Je ne suis pas certain que si l'on obligeait de jeunes médecins à venir s'installer chez nous, ce serait suivi d'effet. Très peu de jeunes généralistes s'installent aujourd'hui, sinon très tardivement, c'est-à-dire vers la quarantaine en moyenne, mais c'est là un autre débat.

Evidemment, nous nous inquiétons tous du risque de désert médical, en particulier au cœur du plateau de Millevaches qui est déjà bien déshérité à maints égards, avec une faible densité de population, des habitants très éloignés et des personnes très âgées.

Nous les élus, nous faisons ce que nous pouvons aux différentes postes qui sont les nôtres. Nous avons financé des maisons de santé pluridisciplinaire et la crise du Covid a bien montré que nous étions toujours là comme amortisseurs et aidants : nous avons acheté des masques pour nos populations ; nous avons pris soin des personnes les plus vulnérables ; nous avons été là aussi aux côtés de l'Etat pour faire au mieux pour notre population et la protéger. Pour autant, nous avons parfois l'impression, nous les élus, d'être peu considérés. Par exemple, depuis quelques années, les maires sont présidents, non plus d'un conseil d'administration de l'hôpital, mais d'un conseil de surveillance. Vous le savez, madame la Préfète, le rôle n'est pas du tout le même.

Puis, se pose ce problème de l'ARS, sujet déjà évoqué l'an dernier avec les services de l'Etat. D'emblée, je précise que la question des personnes n'est pas du tout en cause. Nous avons d'excellents rapports avec ceux qui la dirigent dans ce département. Mais nous avons une ARS qui est devenue l'Etat dans l'Etat, avec un directeur qui échappe bien évidemment à une sorte de contrôle des hiérarchies départementales. Je fais partie de ceux qui prêchent pour une redépartementalisation de l'autorité sanitaire car nous ne nous retrouvons pas dans nos liens avec les directeurs éloignés de l'ARS. Ce sont 13 « petits ministres » de la santé qui échappent complètement, je ne dirais pas au contrôle, mais à la concertation avec les élus.

Ayant la parole et puisque nous parlons des services, je tiens à revenir sur les services publics liés aux trésoreries, lesquelles ferment les unes après les autres. Le ministre Gérard DARMANIN, en guise peut-être pas de compensation, tout du moins d'accompagnement, nous a promis une déconcentration d'emplois publics des finances publiques dans ce département. La ville de GUERET aurait été retenue dans une première vague – tant mieux ! – et il est prévu une deuxième vague, laquelle a été décalée à cause du Covid. Je souhaiterais savoir, madame la Préfète,

si vous aviez des informations sur les chances du sud de la Creuse d'obtenir ces emplois déconcentrés, en particulier à AUBUSSON. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons auparavant avec les questions, M. MARSALEIX souhaitant interroger Mme la Préfète sur l'accès aux soins, en tout cas sur les services d'aide à domicile.

M. MARSALEIX, Conseiller départemental du canton de Bonnat. – Madame la Préfète, étant moi-même Président d'un service d'aide à domicile, je tiens à vous soumettre cette question.

Le 4 août dernier, le Président de la République annonçait le déblocage de 80 M€ pour le financement d'une prime exceptionnelle dite « Covid » pour les salariés de l'aide à domicile, une prime non imposable et non soumise à prélèvements sociaux. Ce geste attendu était nécessaire pour reconnaître pleinement et saluer le rôle de ces personnels durant tout le confinement auprès des personnes fragiles.

Ces 80 M€ viennent donc s'ajouter aux 80 M€ que les départements s'étaient déjà engagés à verser. Le département de la Creuse a d'ailleurs rencontré courant juillet les acteurs du secteur afin d'évoquer la mise en place de cette prime. Aujourd'hui, nous souhaiterions savoir comment va se concrétiser cette annonce puisque les primes doivent être versées avant la fin de l'année. Quelles modalités l'Etat compte-t-il mettre en place pour le versement de ces 80 M€ ? Entend-il les attribuer directement aux associations et structures qui gèrent les aides à domicile ou est-il prévu de donner la somme aux départements, à charge pour ces derniers de verser aux associations la totalité de la prime en une seule fois ? Je vous remercie par avance de votre réponse, madame la Préfète.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Je vais répondre à ces questions en essayant de ne rien oublier et en appelant les représentants des services de l'Etat au fil de l'eau pour compléter mes propos.

Monsieur DAULNY, vous nous avez rappelé cette préoccupation absolument majeure que constitue le maillage territorial en matière de santé. Les mois récents nous ont, s'il le fallait, démontré que c'était une ardente nécessité, mais nous le savions déjà dans les territoires moins favorisés que d'autres, et la Creuse en est un. Je tiens néanmoins à nuancer tout de même votre propos lorsque vous avez parlé de « mesures négatives ». Non ! Elles produisent des résultats sans doute insuffisants, mais j'ai aussi constaté au cours de ces 10 jours depuis ma prise de fonction l'arrivée de médecins sur certains territoires. Je ne sais plus quelle commune m'a été citée, mais vous vous êtes vous-même référé à celle de LA SOUTERRAINE. Je pense que c'est lié – et c'est aussi le cas sur beaucoup d'autres sujets – à la combinaison de tous les efforts et de toutes les solutions possibles. Il existe, non pas « une » solution, mais une palette de solutions. Nous parlions précédemment du PPC et de la télémédecine à laquelle je crois, pour ma part, particulièrement dans la mesure où ce n'est pas une personne âgée et un médecin qui communiquent uniquement en direct, mais une personne âgée auprès de laquelle interviennent des aides à domicile susceptibles d'établir des liens entre la personne et le médecin. Certes, ce n'est pas « la » solution, mais il n'y a

pas de solutions miracles en la matière, en tout cas pas de solutions qui soient très opérationnelles dans le calendrier que nous avons devant nous.

Ce n'est pas un problème à 20 ans en Creuse. Non, c'est un problème du moment, dont le pic sera, au vu de la démographie, atteint à horizon 5 ou 6 ans. C'est une palette de solutions à activer et là, nous avons vraiment besoin, comme vous m'y invitiez, de les relayer et de pousser tous ensemble en mode rugby, si j'ose dire. Je ne crois pas qu'à la seule mesure coercitive, mais à la combinaison et à l'adossement de mesures.

Je n'en ai pas parlé dans mon propos introductif, mais j'ai eu vent depuis mon arrivée d'échos extrêmement positifs sur le territoire et ce ne sont pas des éléments de communication car il est clair que ce territoire ne ment pas. Ce qu'il en a été dit tout l'été est conforme à ce qui s'y passe. Nous pouvons donc espérer que cela contribue à des améliorations ; en tout cas, c'est un des leviers de la palette.

Monsieur LEGER, vous avez parlé de la déconsidération des maires, ce en quoi je ne crois pas. Ce sont des élus de la République qui ont voté les règles en termes de cumul ou non des mandats et le sujet échappe au représentant de l'Etat que je suis.

En revanche, je vous donne raison sur l'urgence à se mobiliser sur ce problème du maillage territorial des services et des acteurs de la santé, les services n'étant pas les seuls concernés. Vous avez parlé du maillage des services financiers et ce qui est mis en place est assez nouveau. De quoi un territoire a-t-il besoin ? D'un accueil, vous le savez, d'un travail comptable au service des collectivités, vous le savez aussi, et d'un soutien aux élus locaux en matière d'ingénierie ! C'est cette répartition des forces vives, si je puis dire, qui travaillent dans nos services financiers qui est modifiée sans que l'accueil physique du citoyen creusois à travers France Services soit dégradé, bien au contraire ! Au final et au terme de ce mouvement de réorganisation, il y aura 6 ou 7 points d'accueil physique supplémentaires pour les Creusoises et les Creusois. C'est donc une re-répartition de la façon dont l'Etat est aux côtés des territoires, qui va dans le sens à la fois de la différenciation et de la plus grande proximité que vous appelez tous de vos vœux.

Quant à la prime de reconnaissance du travail des salariés de l'aide à domicile pendant la période de confinement, dont vous parliez, monsieur MARSALEIX, je laisserai mes collègues me sécuriser dans ma réponse et si ce n'est pas le cas, nous reviendrons vers vous par écrit. Toujours est-il que c'est le Conseil départemental qui, finançant ces structures, doit, en tant qu'autorité tarifaire, si je puis dire, donner l'autorisation à celles-ci de verser la prime en question. La structure ne peut pas d'elle-même – d'où les textes prévoyant cette disposition – décider de verser une prime à ses salariés. C'est ensuite dans le cadre du financement de la structure que l'équilibre financier est assuré entre elle-même et le Conseil départemental, puis c'est entre l'Etat et le Conseil départemental que la compensation est régularisée.

Enfin, je reviens à l'une des questions soulevées par M. LEGER sur la perspective de re-déconcentration ou de relocalisation – je ne sais pas quel est le bon terme – d'emplois publics des finances publiques dans ce département, comme l'exemple qui m'a été donné de celui de la CAF qui a ici installé un service d'appel. Je laisserai M. GUERMONPREZ apporter des précisions, mais les perspectives restent identiques à celles qui avaient été fixées. L'Etat entend tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre du PPC, mais il y a des sujets de calendrier. Quant à la

localisation précise, il est bien trop prématuré pour vous indiquer si ce sera dans le sud ou dans le nord du Département.

M. GERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de la Creuse. – Des trésoreries ont fermé purement et simplement pour des raisons de regroupement. Vous le savez, le schéma actuel n'est plus tout à fait celui-ci. Les trésoreries, telles que connues historiquement, disparaissent, mais le service demeure.

Tout ce qui est ce que l'on appelle le back-office – recettes, mandats… – en bref, tout ce qui contribue à la permanence et à la qualité de service sera regroupé sur des structures qui seront dénommées des services de gestion comptable. Cette démarche permettra, notamment dans des périodes de crise comme celle dont nous avons eu à connaître, d'assurer la permanence du service. Je pense au visa de la paie des fonctionnaires qui a continué de fonctionner grâce au travail à distance pendant cette crise sanitaire. Par conséquent, oui, nous regroupons les travaux de back-office.

En revanche, la grande différence avec la situation qui était celle précédemment est liée à l'objectif d'augmenter de 40 % les points de contact qui permettront aux Creusois de venir pour se faire aider sur leurs questions fiscales, s'agissant tant des impôts que de la fiscalité locale, et pour procéder à leurs paiements. Cet objectif de 40 % s'appuiera notamment et très fortement sur les structures France Services. Dans le prolongement de ce que vient d'indiquer Mme la Préfète, je tiens à souligner que ce sont des structures robustes, solides, professionnelles et équipées de matériels les plus modernes pour avoir accès aux bases d'informations, auprès desquelles la prise de rendez-vous est possible si le dossier suppose une certaine confidentialité – c'est parfois le cas en matière d'impôts – ou réactivité si le service compétent n'est pas disponible sur place.

Nous allons également déployer des conseillers aux décideurs locaux qui seront chargés, en tant que cadres de haut niveau exclusivement, de conseillers les élus sur l'aspect fiscalité locale, budget, expertise, analyse financière. Un premier déploiement a eu lieu au mois de janvier dans le Sud creusois, mais ce service a été entravé par la période de réserve électorale et la crise Covid. Il n'en demeure pas moins que dans les contacts qu'il a repris avec le déconfinement, il a reçu un excellent accueil. C'est indéniablement un service qui est demandé et qui répond à un besoin.

Autre évolution des services des finances, la DDFiP, sous l'impulsion des pouvoirs publics, s'est engagée dans un programme, disons de relocalisation – les mots sont toujours difficiles à choisir dans ce cas-là – d'une partie de ses services localisées en particulier en Ile-de-France, mais aussi dans certaines grandes métropoles. Il s'agit de rééquilibrer sa présence auprès des communes moyennes ou plus petites, avec évidemment l'idée de relancer une dynamique territoriale dont je vous avais parlé.

Où en sommes-nous ? Comme vous l'avez dit, monsieur le Conseiller départemental, 50 premières communes ont été désignées dont la ville de GUERET et je vous confirme qu'elle figure bien dans la liste de la première vague de sélection. Il a été procédé à cette sélection par un Comité interministériel auquel participaient, outre le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Cohésion des territoires, le ministère des Finances, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires et j'ajoute également les représentants du personnel de la DGFiP. L'ensemble des

effectifs qui seront démétropolisés concerne 3 000 emplois et 50 premières villes désignées dans le cadre de ce Comité interministériel qui a été validé par le ministre.

Quant à une seconde liste de 20 /25 communes – je n'ai pas le chiffre exact –, j'ai eu confirmation hier que les travaux reprennent en ce mois de septembre. Pour des raisons évidentes liées à la période de réserve électorale – élections sénatoriales obligent –, les résultats seront connus probablement début octobre.

Concernant la question qui vous intéresse, monsieur le Conseiller départemental, s'agissant du Sud creusois, pour ma part, j'ai défendu l'idée que, dans le cadre du PPC, la Creuse bénéficie d'un « ticket » avec le chef-lieu de GUERET, ce dont je ne me cache pas, ne serait-ce aussi pour des raisons d'attractivité, mais aussi une seconde commune d'implantation. C'est l'idée que nous avions également défendue avec la Préfète, Mme Magali DEBATTE. Je n'en connais pas le résultat, sachant que les travaux du Comité interministériel viennent de commencer. Ayant toujours été très clair et très franc avec vous, je vous communique tout de même un chiffre : 450 dossiers de candidature sont à examiner ! Cela ne préjuge toutefois de rien, s'agissant de tenir compte des caractéristiques de ce territoire et des chances que nous avons à répondre à ces problématiques particulières dans le cadre d'un outil : le PPC. C'est la raison pour laquelle nous sommes loin, en dépit des chiffres que je viens de vous donner – 20/25 communes restant à désigner et 450 dossiers de candidature –, de partir battus d'avance. Très clairement, je veux faire passer un message d'optimisme, en espérant de pas avoir parlé trop vite, en termes de promptitude et non de perspective ! *(Sourires.)*

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Non car votre information était attendue par tous et nous aurons, de toute façon, l'occasion d'y revenir et d'informer l'Assemblée départementale au plus près des évolutions.

Je reviens vers vous, monsieur LEGER, ayant oublié de vous apporter un point de réponse sur les ARS. Ces structures ont 10 ans et elles ont été créées pour plus de proximité. Il n'était pas question d'un autre objectif à l'époque. Je ne partage pas, vous vous en doutez, l'intégralité de votre constat. En tout cas, j'observe, moi, en Creuse que l'éloignement que vous évoquez n'est pas illustré par les relations de travail et l'efficacité des services avec lesquels je travaille très étroitement, je tiens à le souligner, depuis 10 jours. La période de crise a cela de positif, si je puis dire, sur nos organisations, comme sur nos vies privées, de mettre en exergue ce qu'il convient sans doute de corriger, recaler, repenser. C'est sans doute ce qui sera fait dans le cadre d'un retour d'expérience et des ajustements, qui, par ailleurs, sont nécessaires à 10 ans, pourront avoir lieu.

Mais croyez-moi, ayant connu d'autres organisations, je tiens à signaler qu'ici, il n'est pas question de distance, d'éloignement ou de non-coopération étroite avec l'ensemble des services du Département, dépendraient-ils, ce qui est le cas également de la DASEN, d'une autre carte et d'une autre organisation administrative. Peut-être est-ce la petitesse du territoire qui le permet. J'ai dit dernièrement, et j'ai été finalement assez contente de ma formule, que la Creuse était une « télécommande simple », comme il en existait voilà une dizaine d'années lorsque l'on parvenait tous à s'en servir ! Avec seulement quelques touches, cela fonctionne toujours ! Avec les services de l'Etat, il en est vraiment ainsi. Ce territoire n'est pas l'une de ces télécommandes sophistiquées à 40 touches dont j'ai pu avoir l'habitude précédemment !

Je laisse Mme DUMOND vous le confirmer.

Mme DUMOND, Directrice de la Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé. – Merci, madame la Préfète.

En guise de précision, il s'agit bien d'une direction de la délégation départementale mais, comme l'indiquait Mme la Préfète, le lien est assuré quotidiennement avec le niveau régional. D'ailleurs, pour la petite histoire, je vous précise que depuis la crise sanitaire, nous sommes en lien quotidiennement en visioconférence avec notre Direction générale, y compris le week-end. Le lien est absolument permanent.

Pour rebondir sur la thématique de l'accès aux soins, je pourrais faire part à titre d'illustration du fait que la Direction de la délégation départementale tient parfaitement informée en permanence la Direction générale de l'ARS au siège à Bordeaux, ce qui a d'ailleurs conduit le Directeur général de l'ARS en 2018 à prendre en compte tout ce qui lui avait été remonté. Cette démarche s'est illustrée, par exemple, par le fait qu'il a permis au département creusois d'être considéré comme une zone nécessitant l'attribution de primes d'aide à l'installation aux médecins, alors que les textes réglementaires étaient beaucoup plus restrictifs. Il y a vraiment une prise en compte des spécificités locales.

Mme LA PRESIDENTE. – Toutes ces questions nous perturbent en termes d'organisation pour nous-mêmes, les collectivités, avec la loi NOTRe. M. LEGER pourrait aussi y faire trait. Je me réfère aux grandes régions, avec une délégation départementale de l'ARS éloignée du niveau régional et un Conseil régional lui-même éloigné de notre Conseil départemental. Nous le constatons en ces jours de rentrée scolaire, ne serait-ce que par le nombre de sollicitations dont est saisi le Conseil départemental au sujet des transports scolaires ; d'où la question de l'organisation, du moins de la mauvaise organisation qui n'est pas en adéquation avec les souhaits des parents.

Parlons maintenant d'attractivité, de services à la population, avec la téléphonie mobile et la 4G. Une question, madame la Préfète, vous est posée par Hélène FAIVRE.

Mme FAIVRE, Conseillère départementale du canton de Dun-le-Palestel, Vice-présidente. – Merci, madame la Présidente.

Madame la Préfète, je souhaite, en effet, vous poser une question et attirer votre attention sur la téléphonie mobile. Il est de bon aloi de rappeler que notre collectivité a la compétence à travers le Syndicat mixte Dorsal du déploiement du très haut débit. Notre objectif est le 100 % fibre à horizon 2024 et l'Etat participe à nos côtés au financement.

En revanche, nous n'avons pas légalement la compétence afférente à la téléphonie mobile, ce que la population ne sait pas et les élus ont aussi quelques difficultés à faire cette distinction. Pour autant ces deux réseaux sont complémentaires : la fibre et donc le très haut débit pour les

entreprises, les sites publics, le domicile des particuliers, bref ce qui constitue la partie fixe, et la téléphonie au titre de la mobilité pour l'ensemble de nos communes et sur nos routes.

En cela, j'ai salué l'Etat dernièrement lorsque, avec la Préfète Mme Magali DEBATTE, nous avons inauguré le pylône de SAINT-MARTIN-CHÂTEAU en juillet dernier. Ce programme « New Deal mobile » part, à mon sens, d'un mécanisme pertinent puisque l'Etat, au lieu de faire payer des fréquences aux opérateurs, le leur a mises à disposition, en contrepartie de quoi ils doivent équiper les pylônes existants en 4G et construire de nouveaux pylônes dans les zones blanches, s'agissant de 5 000 pylônes à horizon 2026, me semble-t-il.

Il a été annoncé dans la presse, mais je pense qu'il nous faut travailler ensemble à ce manque de visibilité et de communication, 32 nouveaux pylônes en Creuse dont 8 sont déjà construits, mais il en reste encore un certain nombre, s'agissant de 22 pour 2020 et de 10 de plus pour la suite, en tout cas pour 2022. Je pense qu'il nous faudrait en parler en ce sens directement aux élus qui, eux-mêmes, le répercuteront à la population, pour donner une visibilité en termes de calendrier. Nous connaissons la liste, mais concernant ces 32 nouveaux pylônes, nous ne disposons pas d'éléments précis quant aux dates.

Par ailleurs, pour la suite, c'est l'expectative. Or nombreux sont les maires et les Creusois en attente, sachant que le territoire – et ce n'est pas une exclusivité – n'est pas parfaitement couvert, loin s'en faut ! Je pense au maire de SAINT-AGNANT-PRÈS-CROCQ qui le fait savoir assez fréquemment et encore récemment dans la presse. Nous avons besoin de ce plan continu pour la Creuse.

Le 21 août dernier, le Secrétaire d'Etat à la transition numérique a signé un arrêté avec une liste de 239 sites. Il en est prévu 8 pour la Nouvelle-Aquitaine et aucun pour la Creuse ! J'ose espérer que c'est une phase parmi d'autres…

Ma question vise à solliciter, même si ce n'est pas à l'instant *t*, plus de visibilité et à demander que le dispositif soit vraiment étendu parce que nous en avons besoin.

Autre sujet sur la téléphonie mobile réellement d'actualité puisqu'il fait suite à la coupure d'électricité d'hier soir : 53 000 foyers ont été concernés et 270 000 foyers sur 4 départements du fait d'un poste source à Eguzon qui a lâché. Il se trouve que nous étions coupés du monde. Aujourd'hui, et ce sera encore plus le cas demain, la téléphonie fixe dans les domiciles est bien souvent connectée à une box, et donc sans électricité, pas de téléphone fixe ! Certains foyers disposent encore d'une ligne analogique, mais plus pour très longtemps puisque ce devrait disparaître en 2023. Qui plus est, le téléphone portable ne passait pas. Parmi les principaux opérateurs, Orange aurait assuré le service, mais pas bien longtemps puisque le principe des pylônes est d'être équipé éventuellement d'une batterie. En revanche, j'ai pris des renseignements ce matin auprès d'entreprises sous-traitantes de Bouygues qui entretiennent des pylônes dans notre secteur et j'ai appris que ces pylônes ne sont pas équipés de batterie. Par conséquent, le réseau Bouygues couplé à SFR a été instantanément coupé.

Il se trouve que ce sont des opérateurs qui couvrent très bien le territoire habituellement, mais là, ce fut un bon exercice et je parle en ces termes car l'incident qui n'a duré qu'une heure et demie a été sans conséquence ; encore que, sur ce temps-là, des personnes âgées ou isolées ont pu

être en insécurité et impossible d'appeler les secours ! C'est donc un problème majeur. Si nous avions à connaître d'épisodes de neige comme en 2007 ou de tempête comme en 1999 avec des coupures d'électricité pendant plusieurs jours, nous devons, nous comme vous, nous interroger et prendre en considération ce sujet. La question des batteries est déjà un premier écueil et j'ai déjà commencé à demander ce matin que ce soit remonté à Bouygues, tout en sachant qu'une batterie, en cas d'incident majeur, ne dure pas très longtemps. C'est donc un vrai problème, en tout cas une vraie inquiétude.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, c'est tout à fait révélateur, comme nous l'avons vécu avec cette épidémie en début d'année. Nous percevons la fragilité de nos organisations de plus en plus fréquemment et avec beaucoup d'angoisse.

Ce sujet des infrastructures de communication, haut débit et téléphonie mobile, appelle-t-il d'autres questions ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je vous laisse, madame la Préfète, le soin de répondre à celle posée à l'instant par Hélène FAIVRE.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Nous pourrions, en effet, madame la Conseillère départementale, nous rencontrer, notamment pour être d'accord sur les chiffres, sachant que j'ai, moi, en termes d'information, non pas 32, mais 34 sites concernés et je préfère le mien car étant plus élevé, c'est plus positif pour le territoire. *(Sourires.)* Les chiffres 2018 et 2019, ceux du Plan particulier pour la Creuse, faisaient état de 25 sites et le quota pour 2020, ce sont 9 sites.

Pour répondre à votre question concernant la programmation, nous misons à ce stade sur un quota 2021 de 9 sites également. Je sais qu'une réunion d'arbitrage est prévu courant octobre avec le Conseil départemental et l'Etat pour déterminer où seront localisés ces 9 sites du millésime 2020. Je parle d'arbitrage car il devra être rendu étant donné que les demandes ont été déposées.

Mais sur la pédagogie autour de cette technologie, si je puis dire, vous avez raison, c'est extrêmement important. Tout le monde doit comprendre ce dont il s'agit et les opportunités que cela permet. En effet, nous devons simplifier notre discours et notre présentation de ces outils qui, concrètement, continuent de se déployer et envers lesquels la Creuse, non seulement n'accuse pas de retard, mais a plutôt un temps d'avance par rapport à la moyenne des départements. Il faut donc s'en saisir, le faire savoir et il faut que les Creusoises et les Creusois s'en emparent.

Sur la crise, disons, qui s'est produite hier soir, je suis d'accord avec vous. Nous avons tous testé, les uns et les autres, les difficultés, sans toutefois aucune conséquence sur le territoire. Nous avons immédiatement positionné sur place des moyens humains pour pallier d'éventuelles questions d'insécurité dans les EHPAD ou à l'hôpital. Le Secrétaire général est allé vérifier que cette panne, qui n'a pas duré longtemps, mais dans certaines circonstances, ce peut être trop longtemps pour des personnes fragiles, n'avait pas de conséquence. Le fait que c'était relativement localisé a été une chance. La police et la gendarmerie se sont déplacées, tournant notamment sur LA SOUTERRAINE. Bref, des moyens humains sont venus compenser, comme souvent d'ailleurs, la faiblesse ou la défaillance ponctuelle de la technologie.

Je propose aux services de l'Etat de faire un retour d'expérience sur cette situation afin que nous puissions très clairement, non pas voir ce qui a péché car au final, pas grand-chose n'a péché, mais être éclairés sur la façon dont les faits se sont déroulés hier et sur ce qui pourrait pécher dans le cadre d'une situation qui pourrait durer bien plus longtemps, avec des conséquences dès lors bien plus lourdes.

Pourriez-vous, madame la Colonelle, nous apporter, s'il vous plaît, quelques explications ?

Colonelle DUCHET, Direction départementale des Services d'incendie et de secours. – Oui, madame la Préfète, je vais vous apporter quelques éclairages techniques sur ce qui a été mis en place hier soir.

Lorsque vous dites que nous avons subi, comme vous tous, cette panne électrique, il faut savoir qu'au niveau du centre de traitement de l'alerte chez les sapeurs-pompiers, nous sommes bien évidemment sécurisés, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune difficulté de notre part à pouvoir engager des moyens en cas d'une demande de secours. En revanche, la difficulté qui s'est posée hier soir était de recevoir de telles demandes de personnes privées de réseau SFR - c'était mon cas - ou de réseau Orange à un certain moment donné, voire pour celles qui sont connectées à une box, ce qui était aussi mon cas, puisque le téléphone fixe du domicile ne fonctionnait pas.

Dans un esprit pragmatique, j'ai demandé immédiatement que soient positionnés des « stationnaires », s'agissant de sapeurs-pompiers présents dans les casernes, puisque le réflexe de personnes susceptibles d'avoir besoin de secours est généralement de se rendre au niveau des casernes pour demander un soutien. C'est donc ce que nous avons fait immédiatement et vérifié que tous les moyens opérationnels étaient bien évidemment en état. Nous avons également identifié et listé les problématiques des EHPAD, échangé avec la Directrice de l'ARS et nous nous sommes assurés qu'au niveau de la SNCF, aucun train, par exemple, n'était bloqué en rase-campagne. Bref, nous avons balayé un certain nombre de situations pour nous assurer que si des besoins de secours ou d'accompagnement avaient été nécessaires, nous les aurions envoyés immédiatement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de ces précisions.

Une autre salve de questions concerne les problématiques des collectivités liées à l'eau, l'environnement, l'urbanisme, le SDIS et la fiscalité locale.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Conseiller départemental du canton d'Ahun, Vice-président. – Madame la Préfète, le sujet de l'eau est abordé dans le cadre du rapport d'activité de vos services.

Mme la Préfète, Magali DEBATTE, s'était emparée du sujet de l'eau, notamment en créant un groupe de travail qui intégrait les services de l'Etat, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, les Jeunes agriculteurs, entre autres, et qui s'est réuni à plusieurs reprises.

Le département de la Creuse a révélé de nombreuses fragilités ces dernières années, en particulier en 2019 suite à la sécheresse et à plusieurs épisodes de canicule. En 2020, la situation est toujours préoccupante, même si nous pouvons admettre qu'elle est moins problématique que l'an dernier.

Néanmoins, nous avons tous des raisons d'être inquiets pour les années à venir en raison des effets induits par le réchauffement climatique.

Le Conseil départemental a lancé en 2017 une étude d'envergure relative à l'élaboration d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable. Cette étude est aujourd'hui achevée et le contenu va être restitué et partagé avec les gestionnaires des réseaux d'eau le 16 septembre prochain. Les conclusions de cette étude permettent de mesurer l'étendue des actions qui seront à conduire dans les 10/15 ans à venir. L'atteinte des objectifs consiste à assurer une sécurisation de l'ensemble du département de la Creuse pour tous les usages sur le volet tant quantitatif que qualitatif. Cela représente une masse financière à investir qui serait comprise entre 70 M€ et 80 M€. Comme vous pouvez l'imaginer, tous les financeurs potentiels seront, bien sûr, sollicités : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat et le Conseil départemental qui prendra toute sa place dans la conduite de ces projets.

L'étude a révélé également un certain nombre de faiblesses et, notamment, la structuration de la maîtrise d'ouvrage qui est liée à un nombre important d'unités de gestion, de l'ordre de 80. Sur ce point qui est essentiel, nous aurons besoin d'être soutenus et accompagnés par les services de l'Etat pour changer de logiciel.

Par ailleurs, la loi prévoit un transfert de la compétence « eau potable » aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Initialement, la prise de compétence aurait dû se dérouler au 1er janvier 2020. Le travail parlementaire et les propositions du Sénat, les discussions entre l'Association des Maires de France et l'Etat ont entraîné un report à 2026, sauf pour les communautés d'agglomération. Sur le département de la Creuse, la communauté d'agglomération du Grand Guéret avait l'obligation de prendre cette compétence au 1er janvier 2020. Une étude de transfert qui était, bien sûr, rendue nécessaire pour pouvoir élaborer cet important chantier a coûté 200 000 € et il a été procédé à de l'embauche de personnels. Or au mois de novembre 2019, l'agglomération du Grand Guéret ne savait toujours pas si elle devrait gérer cette compétence sur la totalité de son territoire puisque, je le rappelle, il existait une possibilité de subdéléguer cette compétence.

Ce sujet suscite maintes interrogations et inquiétudes de la part de nombreux élus. En effet, toutes les modifications intervenues jettent un trouble et brouillent les différents messages, ce qui n'est pas de nature à apporter la sérénité nécessaire.

Qu'en sera-t-il demain ? Pour être en capacité de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, il faudra être en mesure de réussir les transferts de compétence qui interviendront. Pouvez-vous, s'il vous plaît, madame la Préfète, alerter l'Etat sur l'impérieuse nécessité de donner – enfin ! – un cadre clair, précis et surtout définitif aux élus afin que dès à présent, ils préparent ce transfert de compétence ? Pouvez-vous également faire en sorte que les services de l'Etat apportent aux EPCI le concours et l'appui nécessaires pour réussir

ce transfert de compétence en 2026 ? Certes, c'est dans 6 ans, mais en la circonstance, 6 ans, c'est demain !

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois que Jérémie SAUTY et Eric JEANSANNETAS souhaitent également vous poser une question, madame la Préfète, sur la ressource en eau.

M. SAUTY, Conseiller départemental du canton d'Auzances. – Avant de vous faire part de ma question, madame la Préfète, je tiens à formuler une remarque qui m'est apparue à la suite de la présentation de votre rapport d'activité et qui concerne l'ARS. En fait, un article était paru dans *La Montagne* pour divulguer un cas de cluster à LA COURTINE, dont un commerce était à l'origine d'après une information dévoilée. Or quelques jours après la parution de cette information, les commerces de la commune ont été désertés. La situation est revenue depuis à la normale, mais si de nouveaux cas de cluster étaient constatés dans le Département, veillez à être vigilante quant aux informations transmises à la presse qui, pour sa part, n'a fait que son travail.

Ce n'était qu'une remarque, mais qui traduisait l'émoi suscitée dans la commune et auprès des habitants.

Ma question, madame la Préfète, porte sur les conséquences de la diminution de la ressource en eau en période de sécheresse, notamment pour les usagers professionnels et les agriculteurs, en particulier.

En effet, avec la Présidente, nous avons été sollicités directement sur notre canton par des agriculteurs nous indiquant que les sources et rigoles qui irriguent nos champs se tarissent inlassablement un peu plus tôt chaque année, à chaque période estivale, tant est si bien que les agriculteurs sont obligés de se raccorder au réseau d'eau potable pour abreuver leurs bétails. Cette situation n'est pas tenable car le coût de cette prestation ne peut être durable et dans le sud-est creusois, tout un chacun est très attentif à ce sujet du prix de l'eau, et en raison des très faibles débits. J'ai bien noté qu'un Plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau a été mis en place et j'imagine qu'il l'a été avec les chambres consulaires. Mais je voudrais savoir quelles réponses concrètes peuvent être apportées aux agriculteurs dès l'été prochain pour l'approvisionnement et le stockage de l'eau.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS, Conseiller départemental du canton de Guéret 2. – Madame la Préfète, au sujet de l'eau, je formulerai une remarque concernant l'arrêté d'interdiction de remplissage des piscines, d'arrosage, de lavage des voitures, mais quid de l'arrosage des potagers ? Nos concitoyens s'interrogent car pour bon nombre d'entre eux, c'est, certes, une question de qualité de l'alimentation, mais aussi et surtout de subsistance, s'agissant d'un apport important.

Je me pose donc la question de cette interdiction un peu radicale de l'arrosage des potagers que tout bon jardinier maîtrise par ailleurs, sans gaspiller l'eau, et parce que des particuliers m'ont interpellé à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD, Conseillère départementale du canton de Guéret 1. – Madame la Préfète, madame la Présidente, sans revenir sur les questions déjà posées au sujet de l'eau, je serai également très brève.

Ma question porte sur la protection des captages, priorité donnée par la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine suite à la sécheresse de l'été 2019. Je souhaiterais savoir quelle est la situation en Creuse suite aux périmètres de sécurité des captages.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous laisse répondre aux questions de mes collègues, madame la Préfète.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Je vais répondre à une première partie de vos question et, ensuite, je laisserai M. SCHWARTZ, le DDT, compléter ce qui manquera très certainement dans ce premier retour auquel je vais me prêter.

Oui, l'eau est un sujet majeur. Quasiment l'intégralité des interlocuteurs que j'ai rencontrés – élus et représentants de chambres professionnelles – m'en ont parlé lorsque je leur ai demandé quelles étaient leurs priorités et leurs points d'inquiétude. Le sujet de l'eau revient en premier, peut-être avec des compromis à trouver car il nous faut en sortir rapidement et par le haut, si je puis dire. Même si l'année 2020 est moins dramatique que 2019, mais nous aurons les résultats dans quelques semaines, ces épisodes de sécheresse se produisant pour la quatrième ou la cinquième année de suite sont, non plus un accident, mais une tendance de fond. C'est donc l'adaptation de tout notre dispositif qu'il convient de conduire. Beaucoup a été fait, notamment grâce à ce Comité « Eau ». D'ailleurs, je vois lundi après-midi l'ensemble des services de l'Etat pour préparer le prochain Comité qui se réunira de nouveau ce 9 septembre, après une période liée au Covid quelque peu désorganisée. Nous sommes sur des sujets techniques sur lesquels nous devons avancer vite et trouver des points d'accord entre des visions possiblement différentes de la solution à apporter. En tout cas, je vous confirme que c'est, certes, une priorité et, plus encore, une priorité ardente.

S'agissant de l'arrêté d'interdiction concernant l'eau potable, nous l'avons reconduit sur le mois de septembre parce que nous ne pouvions pas attendre la réunion du Comité « Eau » pour prendre une décision. C'est donc, monsieur le Sénateur, une reconduction à périmètre inchangé pour ce mois de septembre par rapport au périmètre d'interdiction en vigueur en juillet et août. En revanche, je suis tout à fait disposée à en discuter pour l'an prochain parce que je ne doute pas que nous nous retrouvions en 2021 dans cette même situation. Je suis prête, disais-je, à discuter du périmètre le plus pertinent, sous réserve que l'objectif final de façon pragmatique soit atteint. Je le dis parce que nous avons eu beaucoup de pression pour autoriser l'arrosage des terrains de football.

Eh, bien non, je suis désolée, mais il ne pouvait décemment pas, en termes de politique publique, en être ainsi.

En revanche, une question à laquelle je ne saurais absolument pas répondre est celle du périmètre des eaux de captage et c'est donc bien volontiers que je vous laisse la parole, monsieur SCHWARTZ.

M. SCHWARTZ, Directeur départemental des Territoires. – En guise de précisions par rapport à ce que vous avez indiqué, madame la Préfète, la Creuse est, en effet, un département vulnérable. Le Massif central – et la Creuse en fait partie – est un château d'eau, était-il dit autrefois. Aujourd'hui, il s'agit vraiment d'une image d'Epinal car ce n'est plus le cas. En fait, nous sommes très dépendants, et nous le savons, des ressources pluviométriques et lorsque celles-ci viennent à manquer, le territoire est évidemment en période de sécheresse.

Le maître-mot de cette situation est l'anticipation. Comment peut-on l'anticiper et se construire des solutions ? Comme il a été évoqué, le stockage en fait partie, mais ce n'est pas la seule. Il y a aussi des questions de résilience et de sobriété eu égard aux usages de l'eau. C'est un ensemble de réflexions qu'il faut engager sur tous les usages de l'eau.

Pour anticiper ces situations de sécheresse, je dirais que nous avons organisé les choses suivant deux aspects. Le premier a trait à la façon dont nous réagissons en période de crise. C'est ce que nous avons construit avec le Comité de sécheresse qui a d'ailleurs opéré un « SAMU » cette année puisqu'il est dorénavant dénommé « Comité eau », l'idée étant de parler de l'eau tout le temps et pas seulement en période de crise. En 2019, dans une période où la sécheresse avait démarré très tôt après un hiver qui avait été très sec, 11 réunions du Comité eau se sont tenus et la Creuse a été sous arrêté sécheresse à compter du mois de mars et jusque tardivement, c'est-à-dire jusqu'au 14 novembre. Pour l'année en cours, l'hiver et le printemps ont été plus pluvieux, ce qui a entraîné un niveau de recharge des nappes et des eaux souterraines, notamment. Nous en sommes tout de même à l'organisation de 9 réunions du Comité eau dont la prochaine a lieu, en effet, ce 9 septembre. C'est dire combien le sujet est encore prégnant cette année. Je précise que ce Comité eau doit décider des mesures d'urgence devant être prises, s'agissant notamment des différents stades entre la vigilance, la crise et l'alerte renforcée. C'est dans ce cadre que nous avons pris un arrêté sécheresse depuis le 22 juillet et placé le Département en stade de crise.

Concernant le sujet de l'anticipation, vous avez raison de le souligner, s'agissant, en effet, de savoir quoi faire maintenant, sachant que ces épisodes seront répétitifs. C'est là tout l'intérêt du Plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau que j'ai présenté précédemment, dans lequel des actions répondent à vos questions, comme celle visant à régler en termes pratiques celle de l'approvisionnement du bétail. Le nombre de bovins en Creuse, soit 460 000, est plus important que le nombre d'habitants, et chacun consomme 60 litres par jour ! C'est donc effectivement une vraie question.

Par rapport à ce sujet, l'eau potable est une chose. 30 % de la consommation d'eau potable en Creuse concerne l'abreuvement du cheptel. Heureusement, nous avons d'autres ressources, tels les étangs dont le nombre est de l'ordre de 4 000. Grâce aux contrats locaux passés entre les agriculteurs et les propriétaires d'étang, avec d'ailleurs la bénédiction et l'incitation du Président

du syndicat des étangs creusois , des initiatives sont prises sur le terrain, avec des pompages dans ces étangs, et fort heureusement ! Cette forme de stockage d'eau en Creuse permet de ne pas puiser dans la ressource « eau potable ».

Concernant le stockage, c'est aussi une action du PACREC, le Plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse, avec la question du guichet unique qui doit permettre de faciliter le fait de pouvoir construire des stockages d'eau. Des solutions sont possibles, sachant qu'en termes de déclarations, il a été autorisé, depuis que je suis dans ce département, 10 projets de cette nature. Nous sommes donc ouverts, dans le respect également de la loi sur l'eau, à autoriser ce genre de stockage.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – C'est, non pas interdit, mais réglementé. Il convient donc d'en discuter en amont et des solutions peuvent être apportées.

Mme LA PRESIDENTE. – En vous remerciant de ces réponses, je crains que nous n'ayons pas le temps d'aborder ce matin tous les sujets que nous souhaitions évoquer.

Je suis au regret de ne pouvoir donner la parole à ceux qui souhaitaient aborder les questions d'urbanisme – autorisations, permis de construire… –, ou le sujet du SDIS dont nous aurons par ailleurs l'occasion de parler – et je me tourne vers Bertrand LABAR – en conseil d'administration, etc.

Toutefois, compte tenu du rôle de l'agriculture dans notre département, si vous me le permettez, je proposerai à Nicolas SIMONNET de nous parler de l'attente que représentait la loi EGalim pour les producteurs et, en particulier, les éleveurs de ce département. Le sujet, compte tenu de la pertinence de sa question, mérite d'être évoqué.

M. SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'Evaux-les-Bains, Vice-président. – Merci, madame la Présidente.

Madame la Préfète, mesdames, messieurs les chefs de service, mesdames, messieurs, chers collègues, lors de votre prise de fonction voilà quelques semaines, madame la Préfète, vous avez déclaré aux Creusois votre volonté de « labourer » la Creuse. Dans l'étymologie du mot « labourer », j'ai retenu le sens premier, celui du labeur, du travail et, peut-être par déformation professionnelle, la terre et l'agriculture.

Vous le savez, une loi a été promulguée en novembre 2018, la loi EGalim, qui fait écho aux Etats généraux de l'alimentation qui se sont tenus dans tous les départements, dont en Creuse, auxquels l'ensemble des forces vives de ce territoire et les élus ont participé et fait remonter leurs doléances. Il s'agissait de savoir comment nous pouvions nous sortir de cette crise structurelle qui touche durablement le monde de l'agriculture ou l'élevage, avec des prix qui, aujourd'hui, ne sont pas rémunérateurs. Or l'état d'esprit de cette loi était bien de permettre aux agriculteurs de pouvoir vivre décemment de leur travail avec des prix rémunérateurs.

Deux ans après sa promulgation, nous pouvons commencer à dresser un premier constat de cette loi : une réelle augmentation des prix pour le consommateur. L'Institut national de la consommation a mis en avant ce point, avec une augmentation de 1,5 % du prix de vente des produits pour les agriculteurs. Dans le même temps, nous constatons aujourd'hui la poursuite de la baisse générale des prix d'achat de la grande distribution aux fournisseurs. C'est l'Observatoire des négociations commerciales qui pointe ce déséquilibre.

En fin de compte, cette loi qui était là pour rééquilibrer la marge entre la distribution et les producteurs ne produit aucun effet attendu, comme toutes les politiques publiques mises en place pour soutenir le monde agricole qui en a besoin et qui est une composante essentielle de la ruralité. Sans agriculture, il n'y aurait plus de ruralité ou elle n'aurait pas sur l'aspect, non pas uniquement paysager, mais économique, la dynamique que nous souhaitons insuffler dans notre département en termes d'attractivité et d'accueil, malgré toutes ces politiques menées de façon offensive par les collectivités et, en premier lieu, par le Département.

Voici donc ma question : est-il prévu une évaluation ou un bilan de cette loi EGalim, de ces Etats généraux de l'alimentation qui ont suscité maints espoirs et tant d'attentes auprès du monde agricole et des agriculteurs ? Madame la Préfète, l'agriculture souffre – vous avez sans doute pu le mesurer ou vous le mesurerez dans les semaines et les mois à venir –, et ce au-delà des aléas climatiques qui accélèrent et accentuent leurs difficultés. Ils souffrent vraiment de ce travail qui n'est pas reconnu à juste titre et à son juste prix. C'est le prix du travail qui doit être rémunéré pour ce qu'ils font.

Mme LA PRESIDENTE. – Le seul beurre fabriqué dans le Département s'inscrit dans une démarche de producteurs qui se sont alliés à l'échelle du Massif central pour la valorisation du lait. Je lisais hier soir qu'ils baissaient leurs marges de production à la fois sur la vente du lait et les lignes de transformation, quand, dans le même temps, le consommateur constate que la plaquette de beurre en supermarché est toujours du même montant. Il ne suffit pas de parler de circuits courts et de valorisation des productions locales si, par ailleurs, le monde agricole n'est pas davantage accompagné avec plus de fermeté.

Je vous laisse répondre à notre collègue, madame la Préfète.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – C'est compliqué pour moi de vous répondre et je ne m'y prêterai que sur trois ou quatre registres complémentaires.

Concernant la prise en compte de la réalité ou du moins des réalités, ce qui doit mobiliser un Etat qui protège, c'est la prise en considération des difficultés. Par exemple, dans trois semaines ou un mois, nous organisons au lycée agricole d'AHUN un temps que nous aurions déjà organiser si les événements sanitaires de cette année 2020 ne nous en avaient pas empêchés, autour des risques psychosociaux chez les agriculteurs. Il s'agira d'un temps de rassemblement et d'accompagnement afin de savoir sur quel dispositif compter car c'est un sujet qui me préoccupe comme vous tous. On ne peut qu'entendre ces difficultés lorsque l'on arrive en Creuse et j'en ai, dès à présent, une conscience très aigüe.

Quant à la question très précise que vous me posez du bilan ou de l'évaluation, je vous répondrai que ce n'est pas la Préfète de la Creuse et *a fortiori* la nouvelle Préfète de la Creuse qui peut conduire le bilan d'une loi nationale. Oui, il sera procédé, comme il en est désormais de quasiment tous les dispositifs législatifs – à charge pour les parlementaires de s'en emparer – à une évaluation, un bilan des dispositions de cette loi. Toutefois, je ne suis pas certaine que deux ans soient une période de recul suffisante en la matière, s'agissant d'un recalage à ce point complexe des mécanismes de détermination des prix. En tout cas, si le bilan est conduit, il doit l'être avant tout au niveau national et ce que nous avons, nous, à constater sur place en termes de bilan doit être également pris en compte. Plus précisément, la mission des services de l'Etat en Creuse est de verser les aides, sans une minute de retard, comme il est prévu – je n'ai pas précisément la date présente à l'esprit – au 15 ou 16 octobre. Ce sont des échéances qu'il est important pour nous concrètement et en pratique de respecter, et ce dans un contexte plus global que nous devons évidemment appréhender. Tandis que nous parlions précédemment de l'eau, c'est, par exemple, le pouvoir d'achat des agriculteurs qui est l'un des décodages du sujet. Acheter du fourrage, c'est un peu moins encore sur le reste à vivre en fin de mois.

C'est donc à la fois une appréhension globale du sujet au niveau du Département, mais une impossibilité pour moi, et vous le comprendrez, de faire le bilan de ce dispositif national, bien que ce soit un sujet figurant tout en haut de la pile des priorités puisque c'en est une pour la Creuse.

Dans un quart d'heure, je me rends auprès d'un groupement d'employeurs agricoles qui a recours au dispositif « 1 jeune, 1 solution ». Nous allons le valoriser tout de suite parce que la fenêtre de tir pour bénéficier de ces aides est extrêmement réduite dans le temps. Nous allons et je vais faire le maximum pour communiquer sur l'ensemble de ces sujets et les visibiliser afin de mettre en exergue les dispositifs qui donnent des résultats satisfaisants car tous ne sont pas que des échecs.

Mme LA PRESIDENTE. – Voici une ultime question posée par M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Conseiller départemental du canton de Gouzon, Vice-président. – Madame la Préfète, je tiens à évoquer un sujet important, sur lequel je souhaite vous alerter : en matière d'urbanisme, de très nombreuses communes creusoises appliquent toujours le RNU, le règlement national d'urbanisme, et sont confrontées aux dispositions réglementaires, certes avec une adaptation départementale : la PAU, la règle des 60 mètres d'un groupe de 4 maisons. L'application de ce dispositif, avec beaucoup trop de rigidité, fait échouer de multiples projets de construction dans nos communes et contrarie énormément les maires et les élus municipaux qui se battent chaque jour pour l'accueil et l'attractivité de leur commune.

De nombreuses communes engagent la procédure de dérogation avec une délibération motivée de leur conseil municipal, le passage pour avis conforme devant la CDPENAF et avis définitif de Mme la Préfète. Depuis 2 ans, la Préfète, Mme Magali DEBATTE, avait adopté une position très stricte sur ces demandes de dérogation, en les refusant presque systématiquement.

Considérant l'absence de pression foncière sur notre département, la parfaite connaissance des maires et des élus municipaux de leur territoire et de leurs réseaux, leur sens des responsabilités,

quelle sera votre position, madame la Préfète, sur ce sujet extrêmement sensible ? Je suis convaincu que, si de telles dispositions perdurent, vous aurez à faire face à une fronde des élus que je comprendrais tout à fait.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Cher monsieur, ma réponse arrivera en plusieurs temps et de façon détaillée parce que je pense que l'on ne peut pas faire de généralités sur ces sujets. Votre question et le mot du moment « différenciation » amènent, non pas une, mais des réponses. Il est certain que j'examinerai les dossiers un par un et qu'il n'y a donc pas de réponse globale. Mais le cadre général de ma réponse et les quelques mots que je vous ai prononcés en introduction étaient courts et volontairement courts, mais je les avais suffisamment préparés pour qu'ils disent à peu près tout : continuité des services et de l'action de l'Etat. La règle générale sera la même : proximité. Lorsque l'on me parle de dispositifs creusois ou de règles creusoises, il y a une possibilité de regarder quel est le chemin. On se voit en proximité, on s'explique, on comprend. Au final, je suis convaincue et nous sommes convaincus ou pas parce que la proximité veut dire, non pas la connivence, mais juste la bonne compréhension du sujet.

Telle sera ma méthode sur ce sujet-là comme sur tous les autres sujets !

Mme LA PRESIDENTE. – Si je puis me permettre, madame la Préfète, voici donc l'interprétation que nous pouvons acter dans ce département : les mots du Premier ministre, le 15 juillet, annonçaient que l'Etat devait se requestionner sur sa façon d'agir dans les territoires. Merci ! Nous notons que vous êtes parfaitement en phase avec ces mots !

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, ainsi s'achève donc notre séance extraordinaire en présence de Mme la Préfète et des services de l'Etat.

Merci à vous tous, mesdames et messieurs ! Ce fut une très belle séance qui se poursuivra par les nombreux échanges, réunions et projets sur lesquels nous travaillons ensemble, Etat et Conseil départemental.

Mme DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse. – Merci à vous pour votre accueil !

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

———